|  |  |
| --- | --- |
|  | **DOSSIER D’APPEL A PROJETS CRISE ET SORTIE DE CRISE**  ***NIGER***  ***APPUI AUX FEMMES DE DIFFA***  ***(AUTONOMISATION DES FEMMES, ZONES DE CRISE ET CONFLITS)***  ***2021*** |

L’Agence française de Développement (AFD) se propose de subventionner des Organisations de la société civile (OSC) ou d’autres organismes à but non-lucratif[[1]](#footnote-2) pour la réalisation de projets en faveur de l’autonomisation des femmes de la région de Diffa, au Niger, selon un cadre défini(voir les termes de référence - Section VII).

L’AFD dispose à ce titre d’une enveloppe de six (6) millions d’euros sur subvention. Le montant du projet retenu devra être compris entre cinq (5) et six (6) millions d’euros et mis en œuvre sur une période de trente-six (36) mois.

La sélection est effectuée sur la base d’une note projet (voir modèle – Section III) accompagnée d’un dossier administratif (Section IV), et des fiches de renseignements (Section V et VI) à remettre par courrier électronique au plus tard le lundi 30 août 2021 à 15h00 GMT.

Les OSC sélectionnées seront ensuite invitées à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec le Responsable d’équipe projet de l’AFD, et soumettront une note projet finale. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec le Responsable d’équipe projet désigné à l’AFD et lui permettront de soumettre le projet aux instances de validation des concours de l’AFD.

**Les dossiers d’appel à propositions sont disponibles à compter du lundi 7 juin 2021 sur le site internet de l’AFD :** <https://www.afd.fr/fr/appel-projets-crise-sortie-crise-appui-femmes-diffa-autonomisation-zones-crise-et-conflits>

**Composition du présent appel à projets :**

1. Cadre général défini par l’AFD
2. Modalités de sélection et de validation finale des propositions
3. Modèle de note projet
4. Dossier administratif
5. Fiche renseignement relative au demandeur
6. Fiche renseignement relative au(x) partenaire(s) du projet
7. Termes de référence (TdR)

Annexes :

* Annexe 1 – Modèle de lettre de Présentation de Projet
* Annexe 2 – Modèle de budget
* Annexe 3 - Stratégie Pays

Pour tous renseignements complémentaires, les demandeurs devront adresser leurs questions via la page de publication de l’APCC (onglet « Contact »). Les réponses apparaitront dans l’onglet « FAQ » et seront mises à jour régulièrement.

**Les propositions devront être remises à l’AFD au plus tard le lundi 30 août 2021 à 15h00 GMT via le site (onglet « Déposer un dossier ») :** <https://www.afd.fr/fr/appel-projets-crise-sortie-crise-appui-femmes-diffa-autonomisation-zones-crise-et-conflits>

**Toute proposition arrivée après la date et l’heure indiquée ci-dessus sera écartée.** [[2]](#footnote-3)

GLOSSAIRE

AFD Agence Française de Développement

AGR Activité(s) génératrice(s) de revenus

APCC Appel à projets – Crise et sortie de crise

EEI Engins explosifs improvisés

GANE Groupes armés non étatiques

HACP Haute Autorité à la Consolidation de la Paix

Minka Lancé en 2017, le Fonds Paix et Résilience Minka est l’outil de l’AFD dédié à la consolidation de la paix, dans le cadre de la stratégie française « Prévention, résilience et paix durable ». Destiné à appuyer la prévention des conflits violents et la sortie de crise. Minka s’inscrit sur du moyen terme afin de mettre en œuvre des projets au Sahel, dans les pays du pourtour du lac Tchad, en République centrafricaine et au Moyen-Orient.

MSNA *Multi Sectoral Needs Assessment* / Analyse multisectorielle des besoins ; réalisé par REACH

OSC Organisation de la Société Civile

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PTF Partenaires techniques et financiers

RC Renforcement de capacités

REACH REACH est une initiative humanitaire qui fournit des données détaillées, des informations actualisées et des analyses approfondies dans des contextes de crise, de catastrophe et de déplacement. Créé en 2010, REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et du Programme opérationnel d'applications satellites des Nations Unies (UNOSAT). Les activités de REACH sont menées en soutien et dans le cadre des mécanismes de coordination inter-agences sur le terrain et au niveau mondial afin de permettre une planification et une réponse plus efficaces de l'aide. <https://www.reachresourcecentre.info/about/>

TdR Termes de référence

UE Union Européenne

UN *United Nations* / Nations Unies

VBG Violence(s) basée(s) sur le genre

1. Cadre general defini par l’AFD

**Article 1. Clauses et conditions générales**

* 1. L’appel à projets Crise et sortie de crise *« Appui aux femmes de Diffa »* (ci-après nommé Appel) vise à financer un projet de développement porté par des organisations de la société civile ou d’autres organismes à but non-lucratif (ci-après nommés indistinctement « OSC ») :
* internationaux ou locaux, organisés en groupement (consortium). Le groupement devra être composé d’un maximum de 3 OSC et d’au moins une OSC nationale (cf. partie 2. D. (v) et 3 des TdR) ;
* disposant d’expériences préalables dans la région ciblée, avant et/ou pendant la crise ;
* disposant d’expériences dans la mise en œuvre de projets *« d’autonomisation des femmes »* ;
* disposant d’éléments tangibles démontrant leur capacité à évaluer les enjeux et les risques sécuritaires dans la zone d’intervention ;
* disposant d’éléments tangibles démontrant leur connaissance de la région de Diffa, de sa population et de ses enjeux ;
* disposant d’une capacité de dialogue rapproché avec le siège de l’AFD à Paris et avec l’agence locale de l’AFD au Niger ;
* capables de démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d’envergure : le montant de la subvention AFD ne doit pas être supérieur au total des ressources de l’organisation porteuse du projet au Niger  cumulées sur les 3 derniers exercices.
* capables de démontrer qu’elles seront autorisées à intervenir dans le pays conformément à la règlementation locale.
  1. Cet Appel a pour vocation le financement, à hauteur de6 M€ sur subvention, d’un projet opérationnel d’appui à l’autonomisation des femmes dans la région de Diffa au Niger (cf. TdR en section VII).
  2. *–*Chaque OSC porteuse ne peut soumettre qu’une seule proposition.
  3. Le groupement d’OSC au sein d’un consortium étant demandé, les activités et rémunérations prévisionnelles de chaque organisation devront apparaître explicitement dans les différentes composantes du projet.
  4. L’AFD se réserve la faculté de ne pas donner suite au présent Appel.

**Article 2. Durée et budget**

1. Dans le cadre de l’Appel, l’AFD se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation de projets conçus et définis par les OSC pour une durée de *« «36 »* mois.
2. Le concours de l’AFD peut financer 100% du budget total TTC du projet.
3. Le concours AFD ne peut (i) financer les dépenses non directement liées au projet, (ii) se substituer à un financement existant.
4. L’AFD accepte de financer (i) les impôts, droits et taxes liés à la mise en œuvre du projet et (ii) les coûts liés à la sécurité du groupement/OSC pour la mise en œuvre du projet. Ces coûts devront être intégrés dans le budget du projet sur des lignes dédiées.
5. En rejoignant le « Grand Bargain »[[3]](#footnote-4), la France a pris des engagements en matière de renforcement des capacités locales et nationales de prévention et de réponse aux crises. Les OSC internationales sont par conséquent incitées à travailler et à s’associer avec des organisations locales pour la mise en œuvre des projets[[4]](#footnote-5). Les OSC internationales devront expliquer comment le mode opératoire choisi peut aider la France à honorer ses engagements internationaux en matière de localisation de l’aide et le démontrer dans leurs propositions de projet et budget. Ainsi, au moins 25% du montant de la proposition devra être mis en œuvre par ou financer des acteurs locaux ou nationaux.
6. Les projets faisant l’objet d’un cofinancement par un autre bailleur seront appréciés. En cas de co-financement avec un autre bailleur, il pourra être envisagé un alignement sur son mode opératoire.
7. Le financement des opérations du groupement/de l’OSC retenu fera l’objet d’avances. A titre indicatif, les avances seront annuelles et réparties comme suit : deux (2) millions d’euros au démarrage du projet, deux (2) millions d’euros en début de 2ème année et deux (2) millions d’euros en début de 3ème et dernière année.
8. Les OSC prendront en charge tous les frais afférents à la préparation de leurs offres et l’AFD ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenue de les payer. Les dépenses prises en compte par l’AFD ne seront éligibles qu’à compter de la date de signature de la convention de financement.
9. Les frais administratifs et de structure devront être réduits au minimum. Ils constitueront un critère de sélection. Les frais de personnel au siège en charge du projet seront intégralement à prévoir dans la ligne « frais administratifs ». Seul les frais de mission du personnel de siège pourront être répercutés dans une autre rubrique type « Appui et Suivi ».

**Article 3. Présentation des propositions**

1. La sélection est effectuée sur la base d’une note projet (cf. modèle en section III) accompagnée d’un dossier administratif (cf. section IV) et des fiches de renseignements (sections V et VI) à remettre au plus tard le lundi 30 août 2021 à 15h00 GMT.
2. Pour les propositions retenues, les OSC seront ensuite invitées à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec le Responsable d’équipe projet de l’AFD, et soumettront une note projet finale, validée par l’ensemble de parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec le Responsable d’équipe projet désigné à l’AFD. Sur cette base, le Responsable d’équipe projet soumettra le projet aux instances de validation des concours de l’AFD.

**Article 4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation**

1. Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d’audits externes annuels. Le cabinet sélectionné effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet. Le contrat d’audit est financé dans le cadre du projet. Une enveloppe de 60.000 euros sera budgétée à cet effet. L’AFD apportera son appui à la sélection et à la contractualisation avec le cabinet d’audit.
2. Un bulletin d’information (au minimum trimestriel) et un rapport technique financier (au minimum semestriel) des activités mises en œuvre dans le cadre du Projet devra être transmis à l’AFD, et aux autorités locales concernées. Un dispositif de reporting détaillé sera par ailleurs précisé dans le cadre du protocole d’entente conclu entre les OSC et les autorités locales.
3. Une évaluation ex-post pourra être effectuée par l’AFD dans le cadre de ses procédures habituelles et sur financement propre.
4. L’AFD encourage l’élaboration d’un programme de capitalisation et d’un programme de communication afin de contribuer d’une part à la diffusion de bonnes pratiques, d’autre part à la bonne communication autour du projet.

**Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement**

1. Les OSC établiront obligatoirement leur proposition en euros qui est la monnaie de la convention de financement.

**Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l’appel à propositions**

1. Par le fait même de déposer leurs propositions, les OSC sont réputées :

* avoir pris connaissance des conditions de l’Appel décrites dans les présentes et les accepter ;
* avoir une parfaite connaissance de la nature et de l’envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
* avoir pris connaissance des conditions générales (article 1 – section I), du dossier administratif et des fiches de renseignements (section IV, V et VI).

**Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection**

1. L’ouverture des plis sera effectuée au siège de l’AFD à Paris par le Responsable d’équipe projet de l’AFD, le Responsable Pays de l’AFD pour les opérations au Niger, et un représentant de la Division Fragilités, Crises et Conflits de l’AFD.

Un compte-rendu de l’ouverture des plis, précisant la conformité des offres soumises au regard de leur date de réception et de l’exhaustivité des documents à réunir (note de projet et dossier administratif) sera rédigé.

1. L’évaluation et la sélection des offres se fera par une commission de sélection qui sera composée du Responsable d’équipe projet de l’AFD, du Responsable Pays de l’AFD pour les opérations au Niger, d’un représentant de la Division Fragilités, Crises et Conflits de l’AFD et d’un représentant de l’Ambassade de France au Niger. La division Lien Social de l’AFD et l’agence locale pourront également être représentées au sein de cette commission de sélection. La grille de notation et les offres retenues suite à l’ouverture des plis seront envoyées préalablement à l’ensemble des membres de la commission de sélection. Coordination SUD[[5]](#footnote-6) pourra assister à la commission de sélection en qualité d’observateur.
2. Un compte-rendu de sélection sera établi par le Responsable d’équipe projet. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d’appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux OSC. Il pourra être adressé aux autorités locales.

**Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions**

1. Afin de faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux OSC des éclaircissements relatifs à leur proposition.

**Article 9. Détermination de la conformité des propositions**

1. La commission de sélection peut éliminer les propositions émanant d’OSC n’ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre un projet dans le pays concerné.

**Article 10. Evaluation et classement des propositions**

1. La commission de sélection des propositions effectuera l’évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.
2. La notation des propositions lors de l’étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème suivant**:**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Intitulé | Points | Seront évalués… |
| **Diagnostic initial (15)** | | |
| Diagnostic initial | 15 | Analyse du contexte de la zone ciblée (socio-économique, vulnérabilités, conflits, menaces, etc.)  Connaissance des politiques et stratégies nationales et des dispositifs de planification et de mise en œuvre dans le domaine couvert par l’Appel, cf. partie 2 des TdR (VII)  Présentation du contexte dans la région ciblée (Diffa)  Evaluation ex-ante des besoins dans le domaine couvert par l’Appel, cf. partie 2 des TdR (VII)  Présentation des différents acteurs présents dans la région dans le domaine couvert par l’Appel à projets, cf. partie 2 des TdR (VII)  Qualité du dialogue établi avec les autorités et autres acteurs pertinents au niveau local |
| **Positionnement de l’OSC porteuse (15)** | | |
| Positionnement organisation au Niger | 5 | Présentation des interventions globales dans le pays  Perspectives d’interventions sur les années à venir  Stratégie partenariale et ancrage local  Stratégie de sortie de l’OSC internationale |
| Positionnement de l’OSC dans la région de Diffa | 10 | Présentation des interventions de l’OSC dans la région ciblée  Perspectives d’interventions dans la région ciblée (y compris hors financement AFD)  Implantation de l’OSC dans les zones ciblées, et capacité à se déployer dans d’autres localités ciblées par le projet le cas échéant  Valeur ajoutée spécifique de l’OSC et de ses partenaires potentiels, notamment au sein du groupement, et de leurs approches respectives |
| **Présentation du projet (40)** | | |
| Champ géographique | 10 | Pertinence de la couverture du projet, au regard des besoins  Pertinence de la couverture du projet au regard des actions des autres acteurs (notamment OSC) dans la région de Diffa  Capacités d’extension de la couverture dans des zones non couvertes  Méthodologie de ciblage des zones couvertes par le projet, justification du choix des communes d’intervention, cf. partie 2 a) des TdR (VII) |
| Champ opérationnel  Méthodologie | 20 | Présentation détaillée des activités, justification de leur pertinence par rapport au diagnostic et aux besoins identifiés, pertinence de l’approche proposée pour le ciblage des bénéficiaires.  Description de la logique d’intervention (théorie du changement), des principaux objectifs poursuivis, des résultat attendus, d’indicateurs de performances et hypothèses à leur atteinte, prenant en compte les objectifs des documents stratégiques de l’AFD dont la stratégie Minka[[6]](#footnote-7) et la Stratégie Pays présentée en annexe 3.  Cadre logique précisant les indicateurs (cibles annuelles)  Méthodologie du processus global d’accompagnement (phases d’évaluation approfondie, de mise en œuvre des différentes activités, d’évaluation…), avec détails sur les méthodologies d’accompagnement des partenaires locaux et des autorités locales et l’articulation avec les autorités nationales et acteurs internationaux  Articulation avec les autres projets et programmes en cours  Activités visant à l’appropriation et à la visibilité du projet auprès des bénéficiaires et des autorités locales (via des comités notamment).  Planning général des activités  Prise en compte d’une double temporalité des activités permettant d’appréhender les liens humanitaire – développement et des effets rapides, tout en assurant la durabilité et les modalités de pérennisation des activités « Analyse des risques et opportunités » intégrant les approches « Ne pas nuire » (sensibilité aux conflits) et « No one left behind » :  - analyse des risques liés au contexte (situation sécuritaire, humanitaire, socio-politique, culturel, économique…) qui peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre ou les effets du projet  - risques programmatiques (capacité de mise en œuvre et d’adaptation, qualité de la collaboration avec les acteurs locaux, tensions pouvant être générées par le projet et ses activités, complexité technique ou financière etc.) |
| Suivi-évaluation | 5 | Dispositif de baseline, évaluation à mi-parcours et finale  Dispositif de suivi -évaluation sensible aux conflits, participatif, intégrant des éléments de suivi à distance et de monitoring du contexte  Volets analytique, capitalisation, communication |
| Genre | 5 | Analyse sexo-spécifique du contexte et des besoins ; étude Genre (réalisée ou prévue).  L’égalité femmes-hommes est un objectif significatif ou principal du projet (marqueur genre OCDE CAD2)[[7]](#footnote-8). Les enjeux de genre sont pris en compte de matière transversale et spécifique dans les objectifs et les activités du projet ; suivi sexo -spécifique des résultats.  Expertise du groupement sur la thématique Genre ; Equipe mobilisée, politique RH et de lutte contre les harcèlements et VBG ;  Contribution du projet à l’agenda « Femmes, Paix et Sécurité » (participation des femmes au processus de prise de décisions, protection des femmes et des filles, prévention des VBG, etc.). |
| **Moyens mis en œuvre (30)** | | |
| Budget | 10 | Pertinence du budget au regard des priorités identifiées  Part du budget alloué aux frais administratifs et de support au regard du budget total du projet  Part du budget au bénéfice direct des populations  Prise en compte des questions de sécurité  Justification des coûts unitaires  Capacité du groupement à s’adapter à la volatilité du contexte aux éventuels chocs, à travers par exemple l’intégration d’une ligne « Divers et imprévus ». |
| Equipe | 10 | Pertinence de l’expertise proposée  Capacités à conduire un dialogue avec les représentants de l’agence locale et de l’AFD à Paris, ainsi qu’avec les autorités locales |
| Groupement | 10 | Organisation du groupement (leadership, coordination…) et répartition claire des rôles et responsabilités  Pertinence et valeur ajoutées des différents membres du groupement  Implication des OSC locales dans l’élaboration, le pilotage et la mise en œuvre du projet, et plan de renforcement des capacités de ces dernières  Répartition budgétaire entre OSC du groupement |

**Article 11. Droit reconnu à l’AFD de rejeter toute proposition**

1. L’AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition, d’annuler la procédure d’Appel aussi longtemps que l’AFD n’a pas attribué la subvention, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l’égard des OSC concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l’Appel aura été annulé ou leur proposition rejetée.

**Article 12. Instruction des projets**

1. Après la sélection du projet, l’équipe projet AFD l’instruit dans le cadre d’un dialogue avec le groupement afin de consolider la proposition initiale. L’AFD reste libre de ne pas poursuivre l’instruction de la proposition. Les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d’autres, une cause de non validation de la proposition finale du groupement :

* refus de participer à un dialogue avec l’AFD, visant à enrichir la proposition,
* refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d’amendements suggérés par l’AFD,
* écart de plus de 10 % entre le budget total demandé à l’AFD dans la note projet et celui développé dans le cadre de la note projet finale.

**Article 13. Caractère confidentiel**

1. Aucune information relative à l’examen, aux éclaircissements, à l’évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l’attribution de la subvention ne pourra être divulguée aux OSC ou à toute autre personne étrangère à la procédure d’examen et d’évaluation, après l’ouverture des plis et jusqu’à l’annonce de l’attribution de la subvention au groupement retenu.
2. Toute tentative effectuée par une OSC pour influencer la commission de sélection au cours de la procédure d’examen, d’évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette OSC.

**Article 14. Information sur le processus de sélection**

1. Les OSC ayant été retenues par la commission de sélection en seront informées par mail, ce dernier fixant le calendrier d’instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

**Article 15. Information sur l’octroi et la signature de la convention de financement**

1. Le Responsable d’équipe projet enverra à l’OSC porteuse bénéficiaire de la subvention un courrier ou email l’informant de l’octroi du concours, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.
2. Modalités de selection et de validation FINALE des propositions

Le processus qui conduit à l’accord de financement est effectué en deux temps :

1. sélection sur la base d’une note-projet (modèle section III) accompagnée d’un dossier administratif (section IV) et des fiches de renseignements (sections V et VI) à remettre au plus tard le lundi 30 août 2021à 15h00 GMT (la date d’arrivée fait foi)[[8]](#footnote-9) ;
2. poursuite du dialogue avec le Responsable d’équipe projet, permettant d’enrichir la proposition et de proposer une note projet finale, qui servira de base au Responsable d’équipe projet pour la soumission du concours aux instances de décisions de l’AFD.

**sélection des propositions**

**Sélection sur la base d’une note projet accompagnée d’un dossier administratif**

Chaque OSC porteuse fournira, par voie électronique :

sa proposition conformément au modèle de note-projet avec la page de garde et le tableau budgétaire signés par une personne habilitée à demander des (co)financements pour l’OSC ;

l’ensemble des documents administratifs demandé (section IV) y compris la fiche de renseignements relative au demandeur (section V) et la fiche de renseignement relative au(x) OSC partenaire(s) du projet (section VI).

Les propositions seront rédigées en langue française.

**ELABORATION ET VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS**

Dès réception de la notification de sélection de son projet, le groupement pourra engager le processus de construction de sa proposition finale, contenue dans une note de projet finale revue. Il entamera pour cela un dialogue avec l’AFD.

A l’issue de ce processus, l’AFD donnera son accord en vue de la validation de la note projet, si elle considère que la proposition finale reflète le contenu de la note-projet initiale tout en intégrant certains éléments issus du dialogue qu’elle aura conduit avec le groupement. Une fois la note projet finale transmise par l’OSC porteuse, l’équipe projet AFD pourra soumettre le projet aux instances afin d’obtenir une décision d’octroi.

1. Modèle de note projet

***« Appui aux Femmes de Diffa »***

**Appel à projets – Crise et sortie de crise**

**Date d’échéance pour la réception des notes de projet : le lundi 30 août 2021 à 15h00 GMT (la date d’arrivée fait foi)**

**Nom du demandeur :**

1. **Données concernant l’OSC PORTEUSE DU PROJET (1 page maximum)**

|  |  |
| --- | --- |
| **APCC : Appui aux Femmes de Diffa** |  |
| Demandeur |  |
| Acronyme |  |
| Nationalité |  |
| Statut juridique |  |
| Adresse |  |
| N° de téléphone |  |
| Adresse électronique de l’organisation |  |
| Site internet de l’organisation et/ou page Facebook |  |
| Contact –projet |  |
| Adresse électronique contact-projet |  |
| Titre du projet |  |
| Année d’implantation au Niger |  |
| Partenaires locaux |  |
| Lieux (pays, région(s), ville(s)) |  |
| Coût total de l’action |  |
| Contribution demandée à l’AFD |  |
| Contribution autres partenaires éventuels |  |
| Durée de l’action |  |

**2) Note de présentation du projet**

**2.1 Brève description du projet proposé (5 pages maximum)**

1. **Géographie et contexte** de mise en œuvre du projet
2. **Expériences** des OSC dans le pays et dans la région ciblée par l’Appel
3. **Objectif général** du projet
4. **Résultats** attendus, **impact, activités** du projet et logique d’intervention
5. **Partenaires** **:** description des partenaires (internationaux, nationaux, locaux), des apports de chacun et des modalités du partenariat
6. **Bénéficiaires** : description des groupes cibles et des bénéficiaires locaux directs et indirects
7. Principaux éléments du **budget** proposé

**2.2 Le contexte (4 pages maximum):**

Les propositions présenteront une analyse contextuelle intégrant tout élément pertinent pour le projet dans les zones ciblées :

* situation socio-économique et humanitaire,
* démographie et déplacements de populations,
* analyse de conflits et des risques sécuritaires,
* acteurs en présence,
* enjeux et besoins en matière de genre et GBV,
* etc. ;

**2.3 Le projet : pertinence, objectifs, dispositif, méthodologie, interventions, risques, prise en compte des problématiques transversales (10 pages maximum)**

1. **Description de la pertinence de la proposition au regard de la situation locale.**

Expliquer la pertinence du projet au regard (i) des politiques et des stratégies nationales dans le domaine concerné par l’Appel, (ii) du contexte dans la région ciblée et du rôle qu’y jouent les autorités locales, (iii) des besoins des populations, (iv) des interventions d’autres acteurs dans le domaine ciblé par cet Appel.

1. **Résultats attendus localement, impacts possibles**

Présenter les résultats attendus pour les bénéficiaires directs et indirects, ainsi que les impacts potentiels pour la zone d’intervention. Expliciter la logique d’intervention du projet, ainsi que les hypothèses et les risques.

1. **Schéma organisationnel**

Répondre notamment aux questions : avec qui le projet sera-t-il mis en œuvre ? Qui sont les partenaires du projet ? Comment seront consultées les populations et acteurs locaux en amont du projet, dans sa mise en œuvre et son suivi ? Quelles instances et mécanismes seront mis en place pour le pilotage du projet et la gestion des relations avec les partenaires ? Comment seront recueillis les retours des populations et parties prenantes (suivi, mécanisme de feedback et de plainte…) ?

1. **Mode opératoire du projet**

Décrire la méthodologie générale envisagée ainsi que les modes opératoires relatifs à des actions particulièrement déterminantes pour le succès du projet.

1. **Description des principales interventions**

Présenter l’ensemble des interventions à envisager simultanément ou dans l’ordre dans lequel elles seront présentées. Spécifier la stratégie de pérennisation des effets des actions envisagées.

1. **Coûts de mise en œuvre**

Elaborer un budget TTC d’une page[[9]](#footnote-10) faisant clairement apparaître chaque composante du projet et les différents financements. Les dépenses les plus conséquentes pourront être l’objet d’explications succinctes. Indiquer la répartition par OSC du groupement. Le montant total demandé à l’issue de l’instruction pourra varier de plus ou moins 10% par rapport à ce budget indicatif.

1. **Risques probables et moyens prévus pour y faire face**

Exposer les risques à envisager (contextuels, opérationnels, sociaux, sécuritaires autres…) ainsi que les mesures envisagées pour y faire face.

1. **Autres domaines transversaux : handicap/psychosocial/prévention des conflits**

Outre les effets positifs sur le genre – objet de ce projet, préciser comment seront intégrés les enjeux de handicap, de troubles psychosociaux et comment le projet ne créera pas d’effets négatifs à cet égard. Préciser en quoi le projet intégra les enjeux de prévention des conflits.

**2.3 Capacité de mise en œuvre du projet, expertise (4 pages maximum hors CV et accord de partenariat qui seront annexés)**

1. **Capacité de mise en œuvre du projet (organisation et partenaires)***:* Protocole de groupement (accord de partenariat entre l’OSC porteuse (tête de file) et les autres OSC acteurs du projet).

La transmission d’un projet de ce protocole est exigée en annexe au dossier pour finaliser la proposition et la remise d’une copie signée sera une condition suspensive à la signature de la convention avec l’OSC tête de file. Cet accord doit être suffisamment détaillé tant sur le partage des responsabilités, le mode opératoire que sur la gouvernance interne du projet.

1. **Expertise mobilisée[[10]](#footnote-11) :** CV des personnes clés du projet (Responsable du projet, principaux acteurs sur le terrain et autres personnes ayant un rôle majeur dans le projet) indiquant leur expertise dans les domaines du projet (genre, zone de crise, développement économique local, formation) et en précisant les éventuelles formations et leur durée le cas échéant.
2. **Politique de formation interne des OSC**, notamment sur le genre, et détaillée pour ce qui concerne la sélection et la formation des animateurs qui iront sur le terrain faire de la sensibilisation/formation.
3. **Capacités à conduire un dialogue avec les autorités locales, le siège de l’AFD à Paris et l’agence locale de l’AFD au Niger**

**2.4 Annexes**

*Si les annexes ne peuvent pas être intégrées dans le même document électronique que la note projet, nommer chacune des annexes en commençant par l’intitulé « Annexe » (par exemple « ANNEXE Budget détaillé ») et les rassembler dans un document zippé.*

1. **Lettre de présentation de projet** (cf. modèle en annexe 1)
2. **Cadre logique :** Indicateurs Objectivement Vérifiables qualitatifs et quantitatifs *(autant que possible : préciser les hypothèses et risques associés à chaque activité)*
3. **Calendrier indicatif de mise en œuvre**
4. **Budget détaillé :** un tableau prévisionnel global des dépenses déclinées selon les composantes du projet, et en y distinguant bien les frais administratifs et de personnel (expatriés et locaux), les frais d’audit, d’évaluation et de supervision. Pour rappel: les frais de personnel au siège en charge du projet seront intégralement à prévoir dans la ligne « frais administratifs ». Seul les frais de mission du personnel de siège pourront être répercutés dans une autre rubrique type « Appui et Suivi ».

En cas de cofinancement, ceux-ci devront clairement être explicités. Dans ce cas, il conviendra aussi de bien dissocier, dans le budget, les ressources AFD des autres ressources. Enfin, le demandeur devra apporter les garanties que les cofinancements éventuels sont assurés.

Compte tenu de l’évaluation précise des besoins, qui sera menée lors de la première phase du projet, l’AFD gardera bien sûr une certaine flexibilité pour opérer des ajustements à l’issue de cette phase. L’important lors de cette étape est surtout de s’entendre sur les orientations budgétaires prises, c'est-à-dire sur la répartition entre les différentes activités, entre les dépenses dédiées aux activités opérationnelles et celles dédiées aux coûts administratifs et de gestion, à la part des frais de personnel, etc.

Voir modèle figurant en annexe 2.

1. **Le cas échéant, évaluations, études et notes en lien avec la zone, le secteur d’intervention et le projet.**
2. **Lorsque disponible, l’autorisation des autorités nationales** à intervenir dans le pays concerné et/ou requête des autorités nationales ou locales concernant le projet, ou tout autre document démontrant la capacité de l’organisation porteuse du projet à intervenir dans le pays conformément à la règlementation locale. *La transmission de cette autorisation et/ou requête n’est pas exigée pour finaliser la proposition, mais la remise d’une copie signée sera une condition suspensive à la signature de la convention avec l’OSC tête de file.*
3. **Le projet de protocole de groupement** (cf. 2.3. a ci-dessus).

**3) Dossier administratif DE L’oSC PORTEUSE DU PROJET**

Chacune des pièces du dossier administratif devra être nommée en commençant par la numérotation suivant la liste ci-dessous (*par exemple, documents électroniques à nommer : « 1. Fiche de renseignement » ou « 9.a. Bilan et**Comptes d’exploitation 2017 » et « 9.b. Bilan et**Comptes d’exploitation 2016 »).*

1. Fiche de renseignement demandeur (section V) ;
2. Copie des statuts signés ;
3. Tout document démontrant la capacité de l’organisation porteuse du projet à intervenir dans le pays conformément à la règlementation locale (comme par exemple une autorisation émanant des autorités publiques compétentes, etc.) ;
4. Organigramme de l’antenne locale de l’organisation (compétente pour les zones d’intervention du projet);
5. Fiche(s) de renseignement(s) relatives au(x) partenaire(s) du Projet (dans le cas de groupement) (section VI).
6. fiche de renseignements relative A l’OSC porteuse du projet

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet de l’organisme :** |  |
| **Acronyme :** |  |
| **Adresse postale :**  (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées) |  |
| **Lieu d'implantation du siège social** : (si différent de l'adresse postale) |  |
| **Téléphone :** |  |
| **Fax :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Site internet et/ou page Facebook :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet de l’association :** |  |
| **Zone(s) d’intervention :** |  |
| **Secteur(s) d’intervention :** |  |
| **Principaux financements et partenariats noués entre l’OSC** **et l’AFD au cours des 3 dernières années.** (préciser l’objet, le montant du financement et le service de l’AFD concerné) |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Personne(s) de contact pour ce projet** | **Nom** | **Téléphone** | **Adresse électronique** |
| Référent technique : |  |  |  |
| Référent financier : |  |  |  |
| Référent administratif : |  |  |  |
| **Nom et prénom du Directeur exécutif :** |  | | |
| **Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement[[11]](#footnote-12) :** |  | | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Date de création :** | |  | | | |
| **Statut Juridique :** | |  | | | |
| **Les références de la déclaration à la Préfecture :** | | | | | |
| N° |  | Date |  | Département |  |
| **La date de publication au Journal officiel :** | |  | | | |
| **Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :** | |  | | | |
| **Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel** **:** | |  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom et prénom du président :** |  |
| **Nom et prénom du secrétaire général :** |  |
| **Nom et prénom du trésorier :** |  |
| **Nombre de membres composant le Conseil d’Administration :** |  |
| **Compte-t-on parmi ses membres un agent de l’Agence Française de Développement ? :**  si oui, indiquez son nom et sa fonction |  |
| **Compte-t-on parmi ses membres une personne politiquement exposée[[12]](#footnote-13) ? :**  si oui, indiquez son nom et sa fonction |  |
| **Date de l’Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus les membres du CA et du bureau actuels :** |  |
| **Date d’échéance des mandats de ces membres :** |  |
| **Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **20..** | **20..** | **20..** |
| **Nombre de membres** |  |  |  |
| **Nombre de cotisants** |  |  |  |
| **Montant des cotisations** |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Effectifs au siège de l’OSC:** | Total (ETP[[13]](#footnote-14)) |
| Salarié (s) |  |
| Bénévole(s) |  |
| Total |  |
| **Effectifs à l’étranger :** | Total (ETP) |
| Salarié (s) expatrié(s) |  |
| Salarié (s) local(aux) |  |
| Volontaire(s) |  |
| Bénévole(s) |  |
| Total |  |
| **Dont effectifs au Niger :** | Total (ETP) |
| Salarié (s) expatrié(s) |  |
| Salarié (s) local(aux) |  |
| Volontaire(s) |  |
| Bénévole(s) |  |
| Total |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rubriques budgétaires par pôle de dépenses** | **Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années** | | | | | | | | | |
| **Année 20..** | **%** | **Année 20..** | **%** | **Année 20..** | | **%** | **Total** | | **%** |
| **Fonctionnement de l'association** | | | | | | | | | | |
| Frais de personnel (salariés siège et terrain [expatriés et locaux]) |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Charges locatives |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Frais financiers, impôts et taxes |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Frais de communication et de collecte de fonds |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Sous-total |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| **Interventions[[14]](#footnote-15)** | | | | | | | | | | |
| Actions de développement |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
|  |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Aide d'urgence |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Autres |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Sous-total |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| **TOTAL** |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
|  |  | | | | | | | | | |
| **Budget au Niger** | **Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années** | | | | | | | | | |
| **Année 20..** | **%** | **Année 20..** | **%** | **Année 20..** | | **%** | **Total** | | **%** |
| **Fonctionnement de l'association** | | | | | | | | | | |
| Frais de personnel (salariés siège et terrain [expatriés et locaux]) |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Autres frais de fonctionnement |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Sous-total |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| **Interventions[[15]](#footnote-16)** | | | | | | | | | | |
| Actions de développement |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Aide d'urgence |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Sensibilisation/éducation au développement |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Autres |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Sous-total |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| **TOTAL** |  |  |  |  |  |  | |  |  | |

**Montant des ressources financières globales des trois dernières années**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **Chiffre d’affaires de l’** OSC | **Dont fonds publics[[16]](#footnote-17)** | | **% du CA total** | **Dont fonds privés** | | **% du CA total** |
| **20..** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 10% du budget total de l’OSC **[[17]](#footnote-18)**: |  |  |
|  |  |  |
| **20..** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 10% du budget total de l’OSC : |  |  |
|  |  |  |
| **20..** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 10% du budget total de l’OSC : |  |  |
|  |  |  |

1. Fiche de renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet

***A remplir pour chaque partenaire impliqué dans le projet***

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet de l’organisme :** |  |
| **Acronyme :** |  |
| **Adresse postale :** |  |
| **Lieu d'implantation du siège social** : (si différent de l'adresse postale) |  |
| **Téléphone :** |  |
| **Fax :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Site internet et/ou page Facebook :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Personne(s) de contact pour ce projet :** |  |
| **Nom et prénom du directeur exécutif :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de création :** |  |
| **Statut Juridique:**  (Joindre au dossier technique le certificat d’enregistrent ou l’équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom et prénom du président :** |  |
| **Nombre de membres composant le Conseil d’Administration (CA) :** |  |
| **Liste des membres du CA :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet de l’association :** |  |
| **Principaux domaines d’intervention :** |  |
| **Ressources humaines de l’association :** |  |
| **Budget total annuel en euros :** |  |
| **Principaux donateurs :** |  |
| **Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :** |  |
| **Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) :** liens institutionnels et contractuels |  |
| **Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :** |  |
| **Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :** |  |
| **Expérience d’actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l’action proposée :** |  |

1. Termes de référence
2. **Le contexte et les enjeux**

Le Niger est l’un des pays les plus pauvres au monde. En 2019, il occupait la dernière place en termes d’indice de développement humain. Le pays subit une pression démographique très importante qui absorbe sa croissance économique : la population croît en moyenne de +3,9 % par an et le nombre moyen d’enfants par femme, à 7[[18]](#footnote-19), est le plus élevé au monde. Les faibles niveaux d’éducation et d’emploi des femmes contribuent à ce phénomène, dans un pays où les inégalités de genre sont très profondes. Le pays est classé 154ème sur 155 pays en termes d’égalité homme/femme selon le PNUD, ce qui fait de ces inégalités un enjeu plus important que celui des inégalités de revenu d’après la Banque mondiale.

La pauvreté touche 63% de la population nigérienne et disproportionnellement les femmes (3 pauvres sur 4 sont des femmes). En 2012, 40% des femmes âgées de 15 à 64 ans étaient actives économiquement, par rapport à 90% des hommes. La forte prévalence des mariages précoces des jeunes filles (76,3% ont moins de 18 ans) et des grossesses non désirées (57,1% des jeunes femmes de moins de 19 ans) constituent un grand obstacle à l’émancipation et l’autonomisation des femmes nigériennes, selon l’UNICEF[[19]](#footnote-20).

Le Niger fait par ailleurs face à un choc sécuritaire qui le fragilise davantage, notamment dans les espaces transfrontaliers avec le Mali et le Burkina Faso à l’ouest et le Nigeria au sud autour du pourtour du Lac Tchad. Ce sont actuellement plus de 2,8 millions de personnes qui ont été déplacées forcées du fait de la crise liée à Boko Haram, tandis que plus de 1100 écoles ont été fermées du fait de l'insécurité sur la région du Lac Tchad. 5,2 millions de personnes souffrent d’insécurité alimentaire sévère et 500 000 enfants sont menacés de malnutrition aiguë sévère en grande partie du fait de l’insécurité, mais du fait des mesures liées à la pandémie de COVID-19.

Le Nord-Est du Nigeria fait quant à lui face à l'une des plus grandes crises alimentaires au monde avec 4,3 millions de personnes touchées. Plus de 12,5 millions de personnes avaient besoin d'aide d'urgence dans les zones du Lac Tchad en septembre 2020 (+1,7 million par rapport à janvier 2020), dont 9,3 millions ciblées par les partenaires des plans de réponse humanitaire internationaux : sur 1,83 milliard USD nécessaires pour l’année 2020, seuls 28% avaient été financés au mois de septembre 2020.

Dans la zone du pourtour du Lac Tchad, au sens large, la région de Diffa et le département limitrophe de Gouré, à l’est de la région de Zinder, sont directement affectés par les violences commises par Boko Haram, avec plusieurs centaines de milliers de déplacés forcés.

Les régions de Diffa et de Tillabéri font partie des régions présentant les plus fortes vulnérabilités dans le Sahel, principalement du fait de la détérioration sécuritaire liée aux attaques des groupes djihadistes et aux opérations militaires*.*

**La région de Diffa demeure actuellement la plus vulnérable du pays**, classée à 7,5 (sur 10), devant la région de Tillabéri lors de la dernière analyse multidimensionnelle INFORM[[20]](#footnote-21), par une combinaison de vulnérabilités à la fois climatiques, liées aux conflits et à l’insécurité, socio-économiques structurelles, une présence de populations particulièrement vulnérables (dont déplacés forcés), et un manque de capacités.

L’analyse multisectorielle des besoins et des vulnérabilités à travers tout le pays a été réalisée entre juin et octobre 2020 pour le compte de la communauté humanitaire par REACH[[21]](#footnote-22) (MSNA[[22]](#footnote-23)). Il en ressort que l’accès aux ressources et aux infrastructures de base reste limité sur l’ensemble du pays : 54% des enfants de 6-17 ans sont déscolarisés (57% filles, 50% garçons), 69% des familles vivent dans un abri endommagé, 65% des familles boivent de l’eau de surface ou de l’eau d’une source non améliorée, 77% rapportent pratiquer la défécation à l’air libre, 76% des ménages ont au moins un membre sans papiers d’identité légaux. Cependant, l’éloignement physique des services de base est plus important au Nord-Est du pays.

80% des familles citent l’accès à la nourriture parmi leurs 3 besoins prioritaires, 50% des ménages ont cité l’accès à la santé, 42% des ménages ont cité l’accès à l’eau, l’hygiène et l’assainissement, à l’échelle nationale selon l’enquête MSNA.

Dans la région de Diffa, les cash transferts ou la remise de vivres directement en nature sont préférés (47% et 42% respectivement) par les familles interrogées sur leurs préférences en termes d’assistance pour leur permettre de se nourrir; seuls 2% des ménages souhaitent un appui en formation pour créer des AGR, de l’aide pour acheter des intrants agricoles ou d’élevage. La préférence pour l’apport direct de nourriture traduit le niveau élevé d’insécurité dans la zone ainsi que la présence de personnes déplacées forcées. Le MSNA a mis en évidence au niveau national une préférence pour les cash transferts pour toute aide aux familles en éducation, abris, ainsi que biens non-alimentaires ; l’aide en eau, hygiène et assainissement est préférée à l’aide en nature directe.

Par ailleurs, au-delà du conflit, l’augmentation des chocs climatiques, exacerbe la vulnérabilité des ménages, au premier chef dans la région de Diffa où une grande partie des familles a subi un incident dans les trois mois précédents : menaces (33%), vols de bétail (29%) et attaques armées (14%). Le cumul des chocs accroit l’insécurité alimentaire[[23]](#footnote-24), et celle-ci se détériore plus particulièrement dans les régions affectées par le conflit / l’insécurité[[24]](#footnote-25) et les inondations.

Ces inondations dues à une pluviométrie exceptionnelle en août-sept 2020 et à la crue de la Komadougou Yobé, ont occasionné d’importantes pertes de cultures et impacté des milliers de personnes.   L’insécurité dans la zone de Diffa a été marquée par une recrudescence d’attaques depuis avril 2019, ainsi que des enlèvements et la présence d’engins explosifs improvisés (EEI). Le contexte demeure principalement marqué par la présence des groupes armés non étatiques (GANE) dans ces zones frontalières du Nigéria (Diffa, Maradi) notamment les incursions de Boko Haram. Les enlèvements de civils ont lieu particulièrement dans la bande sud de la région et causent des déplacements des populations vers d’autres zones moins insécurisées.

Les attaques se traduisent par des assassinats et des enlèvements, et d’autres violations (viols, vols, extorsions, incendies, etc.). L’enlèvement de jeunes filles et garçons, hommes, femmes ainsi que les vols/braquages et les assassinats lors des diverses incursions conduisent à des mouvements de populations.

La région de Diffa a enregistré 183 incidents faisant 495 victimes de janvier à novembre 2020 (enlèvement, assassinats, braquages, EEI, etc.) ainsi que près de 64 000 nouveaux déplacés.

Les enlèvements sont en augmentation, dans un contexte où le financement de JAS (Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'awati wal-Jihad) et ISWAP (Islamic State West Africa Province / État islamique en Afrique de l'Ouest) est en grande partie basé sur l’économie locale dans le bassin du Lac Tchad, via des taxations imposées aux civils, agriculteurs, pêcheurs, et les enlèvements… Ces derniers représentent 40% des incidents[[25]](#footnote-26) dans la région de Diffa, et sont les plus fréquents dans les communes de Gueskerou, Toumour, Chétimari, N’Guigmi et Bosso, en période de décrue de la rivière Komadougou. Les personnes enlevées sont en majorité des déplacées internes. Les enlèvements visent principalement le paiement de rançons : apparentés à une « activité génératrice de revenus » pour leurs auteurs, ils visent aussi les personnes avec une certaine position sociale et du pouvoir d’achat (commerçants, leaders d’opinion, homme politiques)[[26]](#footnote-27). Les enlèvements visent également le recrutement de force dans les groupes armés, notamment de jeunes garçons. Les femmes et jeunes filles sont enlevées pour être mariées de force aux combattants et assurer les corvées. Dans les communes de Gueskerou et Toumour, plusieurs personnes ont opté pour le déplacement de nuit afin d’échapper aux enlèvements. Les organisations humanitaires font état de grands traumatismes subis par les personnes libérées, et de nombreux cas de séparations familiales.

Près de 270 000 personnes sont maintenant déplacées forcées dans la région de Diffa, éparpillées sur 140 sites spontanés dans la région de Diffa du fait de l’insécurité, réparties, le long de la route RN1 : plus de 127 000 réfugiés, 105 000 déplacés internes et 37 000 retournés[[27]](#footnote-28). Un camp formel de réfugiés a été ouvert à Sayam Forage, tandis qu’un camp de déplacés internes à Kablewa a été fermé par les autorités en juin 2017 suite à une attaque suicide.

Outre l’insécurité profonde et les violences liées à l’activisme de Boko Haram, les tensions liées à la délinquance et la violence chez les jeunes[[28]](#footnote-29), les conflits liés à l’accès et la gestion de l’eau et les conflits entre éleveurs et agriculteurssont les trois types de conflits ayant le plus d’impact auprès des populations selon l’analyse de conflit dans la région de Diffa menée par SFCG (*conflict scan* 2018 région de Diffa, communes de Gueskerou, N’Guigmi, Chetimari et Diffa). Dans ces 4 communes de Diffa, les acteurs clés cités dans la gestion des conflits identifiés étaient dans l’ordre : les chefs traditionnels, les acteurs humanitaires, les autorités locales, les tribunaux, les leaders communautaires, les forces de sécurité (FDS), le cercle des sages, les comités des femmes, et la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP).

**Dans un contexte de ressources et d’opportunités limitées, des tensions entre communautés hôtes et déplacés forcés sont apparues**. Les tensions seraient les plus vives à l’égard des réfugiés originaires du Nigéria. Une partie importante des déplacés forcés et les populations locales de la région de Diffa étaient des éleveurs, des pêcheurs, et exploitants de poivrons, riz, et oignons, notamment ; ces activités étaient très productives. A l’inverse, les réfugiés nigérians présents dans la région de Diffa sont principalement des Haoussa, en grande partie commerçants, dont l’esprit est plus entrepreneurial et tourné vers de nouvelles initiatives commerciales. Ceci a pour conséquences que les réfugiés nigérians se sont engouffrés très vite dans les niches encore inoccupées dans le marché local, par exemple dans la restauration. Leur capacité à se saisir de nouvelles opportunités, y compris celles générées par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a créé du ressentiment de la part des communautés locales, dont il convient de tenir compte.

La zone présente des besoins humanitaires énormes et multidimensionnels, ainsi qu’un besoin d’appui à l’autonomisation étant donné que **les déplacements forcés sont prolongés**.

Sur près de 270 000 déplacés forcés, à 80% dans des sites spontanés, 80% sont des femmes et des enfants. La commune de Diffa elle-même héberge 23 000 déplacés forcés. Entre janvier et septembre 2020, plus de 3600 réfugiés sont arrivés du Nigéria. Face à la prolongation des déplacements forcés, et qui vont se perdurer face à la détérioration continue de la situation dans la zone et dans le Nord-Est du Nigeria, une politique d’assistance ‘hors camps’ est promue par les autorités avec l’aide de ses partenaires. Le HCR et la Banque mondiale ont lancé un programme important de construction de logements durables pour ces personnes déplacées prolongées, qui contribuent en même temps à générer de l’activité pour les populations locales, à travers la production de briques pour la construction, et la mobilisation d’actions en THIMO. Ce projet « PARCA »[[29]](#footnote-30) (80 millions USD dont 50 millions pour la région du Lac Tchad) vise à réinjecter un maximum d'argent à travers l’accès aux logements pour les plus vulnérables dont 2500 déjà construits et 3600 d’ici 2021 en ciblant les communes à forte concentration de déplacés, pour créer des quartiers mixtes déplacés / communautés hôtes. Il inclut un volet énergétique pour réduire les coûts des ménages sur ce poste de dépenses (le bois étant 4 fois plus cher que le gaz, et étant souvent la 2è demande des ménages réfugiés). Le projet de production de briquettes pour les chantiers de construction de maison emploierait 4000 jeunes dont au moins 40% de jeunes femmes.

La crise économique dans la région du lac Tchad est très profonde : de nombreuses terres fertiles ont été abandonnées du fait de l’insécurité, et les opportunités et leviers pour l’autonomisation des populations sont limitées, alors que les besoins s’accroissent. Des projets pilotes ou de taille réduite sont (ou ont été) testés dans différents domaines, tels que la pisciculture, de transformation d’arachide.

**Les groupes les plus vulnérables dans ce contexte incluent les femmes et filles, exposées à des risques importants,** notamment les femmes et filles seules et chefs de ménage, veuves notamment. Les filles et les femmes sont non seulement victimes de la part des GANE d’enlèvements, mariages précoces et forcés, de viols, et d’esclavage sexuel, mais elles sont aussi de plus en plus utilisées par ces groupes comme kamikazes pour des attentats-suicides, espionnes, messagères, passeuses, recruteuses, pourvoyeuses de fonds. En dehors des risques directement liés au conflit, les filles et femmes de la région de Diffa sont particulièrement exposées aux violences sexuelles et basées sur le genre, la traite[[30]](#footnote-31) et le déplacement forcé. Les principaux auteurs des cas de VBG sont des civils, proches des familles (69% des cas recensés par le monitoring VBG de la région de Diffa).Le risque d’embrigadement des filles par Boko Haram du fait de leur statut social défavorable – que les extrémismes peuvent exploiter - est mis en avant par plusieurs analyses, aussi bien l’étude ODI Genre[[31]](#footnote-32) Lac Tchad commanditée par l’AFD, que l’analyse de contexte et des conflits au Niger du PNUD-HACP. Les filles et femmes libérées présentant aussi des besoins spécifiques.

**Dans un tel contexte, la perspective d’une intervention sur l’empowerment des femmes dans la région du Diffa paraît appropriée, étant donné l’ampleur des besoins et la vulnérabilité spécifique des femmes et des filles.**

**Les groupes les plus vulnérables incluent également les personnes déplacées forcées, les personnes en situation de handicap (PSH)**… Certains projets humanitaires tentent d’inclure ces personnes dans des activités génératrices de revenus, l’objectif étant de rendre la réponse plus inclusive avec des formations à la prise en compte de l’âge, du genre, du handicap, en lien avec le Conseil régional des personnes handicapées.

1. **L’Appel à projets Crise et sortie de crise « *Appui aux femmes de Diffa »***

Il est à noter que si des financements ultérieurs sont mobilisés par l’AFD et si d’autres propositions – au-delà de celle retenue –donnent satisfaction, il sera possible d’envisager plusieurs financements parallèles ou ultérieurs, en se basant sur les complémentarités des projets soumissionnaires à l’APCC.

1. **Finalité**

Le projet proposé visera la réduction des vulnérabilités et la protection des femmes impactées par les conséquences de la crise de Boko Haram à travers un appui multidimensionnel visant le renforcement de leur résilience.

Un lien étroit existant entre la protection et l’autonomisation des femmes, l’ambition est de renforcer la protection des femmes en l’articulant avec une plus grande indépendance économique.

L’autonomisation des femmes renvoie également aux niveaux social, sociétal, et psychologique.

Le soutien aux opportunités économiques est une porte d’entrée indiscutée et il accompagnera un processus plus global et systémique qui visera une réduction des inégalités de genre.

Les soumissionnaires à l’APCC devront expliciter la logique d’intervention proposée dans le cadre de leur projet et l’articulation entre la finalité et les objectifs spécifiques proposés.

1. **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques du projet sont :

* + - 1. réduire la vulnérabilité des femmes de Diffa en renforçant leur protection
      2. favoriser l’autonomisation des femmes de Diffa sur tous les plans

1. **Contenu**
2. **Sélection des zones**

Il est ***suggéré*** de se limiter à deux communes maximum parmi les douze que compte la région de Diffa.

Cette suggestion repose sur l’hypothèse qu’étant donné la complexité et la volatilité de la situation, les restrictions d’accès (et donc les difficultés et coûts de déplacements) et l’importance du volume des besoins, l’impact pourrait être maximisé en se concentrant sur un nombre limité de communes et en essayant de toucher un maximum de villages au sein de ces communes. Les OSC pourraient ainsi privilégier des communes dans lesquelles elles sont déjà actives, en capacité de réaliser un maillage fin du territoire permettant d’impliquer toute la communauté et tous les acteurs de ce territoire et les OSC ont déjà tissé des liens favorisant la réussite de ce nouveau projet.

Les OSC pourront établir leur proposition et justifier leur choix de zonage (éventuellement au-delà de 2 communes) sur la base de la mise à jour des besoins, de l’évolution du contexte et des nouveaux projets en cours ou prévus par d’autres PTF au moment de la réponse à l’APCC.

1. **Analyse de contexte, sensibilité aux conflits et au genre**

Le projet s’inscrit dans le cadre de [l’initiative Minka pour le Lac Tchad](https://www.afd.fr/fr/ressources/initiative-minka-lac-tchad), auquel il doit contribuer. Chaque projet Minka se base pour cela sur une analyse de contexte préalable selon l’approche sensible aux conflits : analyse du contexte, du conflit et analyse des parties prenantes et de leurs relations et perceptions réciproques, afin de définir les liens possibles avec le projet (met-on directement en risque les bénéficiaires du projet avec certaines activités ?) et les mesures d’adaptation et de mitigation nécessaires.

Pour cela, il est demandé aux OSC de soumettre en annexe de la proposition de l’APCC une première analyse rapide de la situation incluant : i) l’analyse des besoins et la priorisation proposée des activités au bénéfice d’une autonomisation des femmes (empowerment) ; et ii) l’analyse de contexte selon l’approche « Ne pas nuire » (sensible aux conflits) et sensible au genre , expliquant les dynamiques entre principales parties prenantes et de quelle manière les sujets de genre et de sensibilité au conflit et au contexte seront intégrés[[32]](#footnote-33) pour favoriser la cohésion sociale.

L’approche genre et « Ne pas nuire » requiert également d’impliquer les hommes, maris, et membres masculins de l’entourage de manière à contribuer à la cohésion sociale familiale et communautaire tout en promouvant la réduction des inégalités de genre.

Les soumissionnaires sont invités à présenter les résultats d’une telle première analyse rapide en annexe.

De nombreuses études ont été réalisées, financées par des PTF et sont insuffisamment exploitées. Il est recommandé que les soumissionnaires se les approprient pour éviter de nouvelles études redondantes, des délais additionnels et des dépenses inutiles.

Une analyse de contexte plus précise pourra être réalisée par le groupement retenu au moment de la finalisation de la baseline, en amont du lancement des activités. Une approche possible est de recommander le recours à un(e) OSC / consultant / bureau spécialisé(e) en analyse qui :

* conduirait une analyse « initiale » (baseline) du contexte suivant l’approche « Ne pas nuire » dans les localités sélectionnées, puis réaliserait une mise à jour au cours du projet ;
* appuierait le projet par la suite par la formation des équipes des OSC, ainsi que les autorités et structures locales partenaires, à l’approche de sensibilité aux conflits, étant donné la complexité du contexte.

1. **Ciblage**

Le niveau de vulnérabilité extrême dans la région de Diffa et la détérioration du contexte depuis 2015 plaident pour l’accès d’un grand nombre de personnes au projet en maximisant le nombre de bénéficiaires des appuis.

Un processus de ciblage des femmes bénéficiaires des formations et appuis devra être proposé en incluant la prise en compte notamment des niveaux de vulnérabilité socio-économique, des motivations et capacités, le statut éventuel, ainsi que des éventuels appuis (en cours ou passé) dont elles auraient pu bénéficier.

Le projet devra s’assurer d’une bonne coordination avec les bases de données de bénéficiaires d’autres projets, en particulier en lien avec les autorités dont les bases de données sont exploitées.

Les bénéficiaires potentiel(le)s pourront inclure les communautés hôtes, les déplacés internes, les retournés, les réfugiés, de manière non exclusive et dans un souci de cohésion sociale.

Les critères ainsi que le processus de sélection devront s’inscrire dans le cadre d’un processus communautaire public et transparent, pour garantir la neutralité et l’impartialité, et recenser les ménages pauvres des localités et plus particulièrement les femmes et jeunes femmes devant prioritairement recevoir un appui. Des modalités de participation des femmes aux instances de décision visant à garantir leur participation seront présentées pour être mises en place, en particulier dans le cadre du processus de ciblage des bénéficiaires.

1. **Composantes suggérées pour les propositions de projet**

Les grandes lignes présentées ci-dessous sont des indications. Le groupement peut faire d’autres propositions ou proposer des adaptations qui seraient jugées plus pertinentes et plus adaptées au contexte, aux enjeux et aux besoins pour répondre à la finalité du projet et sous réserve qu’elles soient justifiées.

L’attention est attirée sur la partie 6 ci-après (Identification des bénéficiaires finaux) qui décrit les contraintes contractuelles liées à l’identification des bénéficiaires finaux du projet. En effet, ces contraintes pourront influer sur les choix d’activités.

1. Formation et employabilité

Analyse en amont d’activités et services porteurs : il s’agira d’analyser finement les besoins à court et moyen termes sur lesquels des formations et appuis au lancement d’activité seraient réellement porteurs à court et moyen terme, afin d’éviter les effets de saturation rapide dans le contexte d’étroitesse des marchés. Il conviendra de capitaliser sur les études existantes. Des consultations ad hoc permettront de compléter et mettre à jour ces études dans le cadre du projet, notamment pour ce qui concerne les aspirations et idées des femmes et jeunes femmes.

Sur cette base, des séances de sensibilisation et d’orientation pourront être menées à l’endroit des femmes pour les intéresser à de nouveaux métiers ou de nouvelles activités pour elles, que ce soit au niveau communautaire, via des kiosques, ou via le téléphone, WhatsApp et les réseaux sociaux.

Appuis individuels et/ou collectifs : les femmes seront sélectionnées de manière à bénéficier d’appuis individuels pour leur permettre de nourrir un projet économique, développer de nouvelles activités génératrices de revenus et se lancer dans l’entreprenariat. Les formations en lien avec les centres de formations locaux seront proposées et adaptées à la spécialité choisie, aux contraintes de vie et à la volatilité de la zone (risques de déplacements) ainsi qu’aux horaires liés aux charges personnelles ou familiales. Des systèmes de stage / apprentissage pourront être proposés.

Des appuis en cash transferts ou en nourriture leur seront fournis le temps de la formation, pour tenir compte du fait que le temps qui sera dédié à la formation l’aurait été à tenter de satisfaire leurs besoins essentiels personnels et des obligations familiales, dans un contexte de grande acuité des besoins et de forte vulnérabilité des familles.

A l’issue de la formation chaque femme se verra proposer un appui via un kit de lancement de son activité, soit en cash, soit en nature, en fonction de leurs besoins et du marché local.

Le choix de distribuer des kits ou de distribuer du cash devra être justifié et accompagné d’une stratégie visant dans le cas des kits à (i) prévenir le risque de revente des kits et (ii) garantir une utilisation effective et durable des kits, ou dans le cas des transferts monétaires à (i) éviter les risques d’agression liés au fait d’avoir du cash sur soi et (ii) encourager une bonne gestion de cet argent. Pour proposer les meilleures solutions, il sera utile de s’inspirer des expériences et leçons du terrain. Ces éléments seront précisés en fonction de l’analyse préalable de marché et de contexte suivant l’approche « Ne pas nuire », des besoins et des préférences locales. Notamment pour pouvoir s’adapter à des restrictions officielles ou opérationnelles sur le recours aux espèces (cash), des systèmes de coupons ou de type REDROSE[[33]](#footnote-34) ou autre pourront être proposés, de même que l’utilisation de monnaie électronique.

Appuis collectifs : les femmes bénéficiaires se verront proposer des appuis dans le cadre d’activités collectives, tels que le soutien à l’accès à un local collectif ou des équipements partagés, ou l’appui à la structuration en groupes de femmes (groupements d’intérêts économiques, groupes de solidarité, d’épargne et de crédit, etc.).

Les activités collectives pourront être des occasions d’information et de sensibilisation aux droits économiques, politiques et sociaux des femmes et des filles, et de partage entre pairs sur les problématiques rencontrées. Ces appuis contribueront à ce que les femmes puissent asseoir la maitrise des revenus de leur travail, au bénéfice de la famille entière.

Une stratégie de communication publique transparente auprès des autorités et au niveau de la communauté devra être énoncée, de manière à contribuer à la redevabilité sociale et pour une participation pleine des personnes sélectionnées aux activités du projet.

Par ailleurs, les propositions pourront envisager une approche de coaching et d’accompagnement dans la durée, y compris via des visites d’échanges avec d’autres femmes entrepreneures.

1. Appui aux activités de maraîchage et agricoles, et accès au foncier

Dans un contexte local d’insécurité alimentaire aigüe, et d’augmentation globale des prix des céréales sur les marchés (+15 à 25% en un an), seront proposés des appuis aux activités de maraichage, agricoles ou agro-sylvo-pastorales pour la résilience des familles, via des appuis aux techniques et équipements : activités maraîchères, culture hors sol, jardins potagers, appuis à la productivité agro-sylvo-pastorale, petit élevage, pisciculture, récupération des terres dégradées, technique agricoles SMART, canaux d’irrigation…

Ces activités seront déployées en fonction de l’analyse de potentiel pour les familles et les marchés locaux. Certaines activités soutenues de manière « pilote » par certaines organisations dont le succès est reconnu et présentant un besoin d’amplification pourront être passées à l’échelle. Les propositions devront tenir compte des études et actions menées par les différentes organisations et des leçons apprises de ces expériences. Suivant l’approche « Ne pas nuire », les bénéficiaires seront sensibilisés sur les activités à risque et les localités et zones dangereuses. A l’heure actuelle, les activités considérées comme le plus à risque sont la pêche et la culture du poivron, et certaines localités particulièrement dangereuses par rapport aux activités agricoles (Komadougou, îles du Lac) ; en outre, certaines zones sont marquées par la présence croissante d’engins explosifs improvisés (EEI) et des restes explosifs de guerre (REG), éparpillés plus encore par les inondations récentes.

Les appuis incluront à la fois un renforcement des capacités des bénéficiaires finaux en lien avec les structures étatiques compétentes, mais également un appui matériel (semences, outils, petit bétail, aliments bétails, stockage…).

Ces activités seront l’occasion d’aborder la question de l’accès au foncier et de la sécurisation des droits sur le foncier pour les femmes. Ainsi, **la problématique de l’accès à la terre des femmes** en particulier pour les femmes déplacées sera abordée à travers un travail avec les autorités locales, traditionnelles ou coutumières, pour la mise à disposition de champs et la sécurisation de l’accès à la terre de manière pérenne et équitable.

1. Alphabétisation, psychosocial et protection

Des cours d’alphabétisation fonctionnelle seront proposés aux femmes pour renforcer leur capacité à soutenir leur foyer, à faire valoir leurs droits et à faire entendre leur voix. Pour renforcer l’impact de ces cours, en termes d’autonomisation des femmes, il faudra veiller à (i) adopter une approche participative et collaborative dans le développement de curricula adaptés au contexte, (ii) développer des programmes de formation organisés autour de la disponibilité des femmes en les impliquant dans la programmation et (iii) permettre à travers la formation le renforcement de la confiance en soi et de l’estime de soi.

Une formation en gestion budgétaire leur sera aussi proposée pour accompagner leur projet économique et augmenter leurs chances de succès.

Ces activités (alphabétisation et formation en gestion budgétaire) pourraient aussi être accompagnées d’aide complémentaire, par exemple de la nourriture (approche « Food for Training ») ou du cash, en fonction des besoins locaux et de l’extrême vulnérabilité des cibles et de la perte d’opportunités de répondre à leurs besoins immédiats que représente le temps passé en formation.

Une stratégie d’accès à un accompagnement psychosocial sera mise en œuvre. Cette stratégie pourra inclure des formations et/ou le renforcement de structures locales et de mécanismes communautaires existants. Cet accompagnement psychosocial sera proposé selon les besoins et au cas par cas, dans une perspective de renforcement des capacités pérenne. L’accompagnement psychosocial constitue en effet un besoin important pour les populations des zones impactées par la crise de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad, et plus particulièrement pour les femmes qui ont moins accès aux mécanismes de protection et aux opportunités socio-économiques : insécurité, exactions, craintes d’enlèvements, de recrutements, sans compter les pertes des membres de la famille, de moyens d’existence par perte d’accès aux champs ou par déplacement forcé, et les VBG et inégalités structurelles dont souffrent les femmes. Aussi, en renforçant l’estime de soi des bénéficiaires, cet accompagnement peut renforcer leur capacité à mettre en œuvre avec succès des AGR. La stratégie devra donc démontrer une contribution à un renforcement pérenne, au-delà du projet, de la capacité des communautés à gérer les risques psycho-sociaux.

Au-delà d’être des victimes du conflit, les femmes peuvent jouer un rôle actif dans la prévention des conflits ou des recrutements volontaires dans les groupes armés, et elles doivent être outillées sur ces thématiques de prévention, et consolidation de la paix. Les femmes sont en effet plus sensibles aux sujets de la consolidation de la paix et vivent les conflits différemment des hommes.

Les femmes et notamment jeunes filles se verront appuyées pour s’engager à jouer un rôle actif dans la gestion des conflits et la consolidation de la paix. Cela pourra passer par différents canaux, par exemple :

* des espaces surs dédiés, dans le cadre des formations / AGR/ groupements pour discuter de ces problématiques dans des groupes restreints et de confiance, et prévenir les recrutements ;
* l’inclusivité des femmes et filles dans les instances et plus particulièrement les mécanismes de prévention des conflits, de protection et médiation communautaire.

De manière générale, les instances représentatives et de consultation communautaire devront faire une place effective aux femmes en les mettant en position de se sentir écoutées. Les aspects genre, VBG et leadership sont à prendre en compte dans les pratiques de consultation communautaire au sens large.

Les activités collectives mises en place seront l’occasion de sensibiliser et former les femmes à leurs droits et aux mécanismes de protection et de référencement spécifiques dont elles peuvent bénéficier auprès d’autres structures (médicales, juridiques, etc.).

1. Approche transversale genre, sensibilité aux conflits, cohésion sociale

L’accès limité aux ressources et aux opportunités est source de tensions locales, que les groupes armés peuvent chercher à exploiter pour asseoir leur emprise. Dans ce contexte, le projet proposera des approches pour contribuer à réduire les inégalités de genre, et renforcer la cohésion entre groupes sociaux, en proposant des objectifs spécifiques à cet égard (*ex.* *cohésion sociale entre jeunes et aînés, entre groupes sociaux, entre agriculteurs et éleveurs, entre communauté hôtes et déplacés etc.).*

Afin de pérenniser les activités et l’impact du projet, les structures étatiques, services techniques, autorités locales aux différents niveaux notamment communal, et autres acteurs locaux pertinents notamment les acteurs économiques seront associés et renforcés dans le cadre du projet (y compris éventuellement via la signature de protocoles de collaboration) par exemple lors des activités suivantes :

* ciblage, diagnostics, études ;
* formations des bénéficiaires, sur l’analyse et développement de chaines de valeur ;
* renforcement des capacités des agents des services techniques sur les thématiques mentionnées supra, sur la participation communautaire et le suivi - évaluation des projets ;
* participation aux rencontres de coordination ;
* formations et activités collectives ;
* accompagnement psychosocial ;
* alphabétisation fonctionnelle.

Il est notamment important que le projet n’empiète pas sur les missions des communes mais collabore avec elles.

Des actions de formation au bénéfice des acteurs et autorités locales, au niveau communal et au niveau des villages pourront être proposées.

En matière de lutte contre les inégalités de genre et de renforcement de la cohésion sociale, l’implication de tout l’écosystème (services déconcentrés, chefs communautaires, chefs religieux, représentants des femmes, des jeunes…) est très importante. De plus, toutes les activités seront des occasions de sensibilisation non seulement auprès des femmes, mais aussi des hommes, des ménages et des communautés.

De plus, la proposition précisera par quels mécanismes au niveau local elle assurera l’appropriation et la visibilité du projet. Cela concernera notamment les comités opérationnels/techniques, leur constitution, fréquence, etc.

1. Renforcement des capacités des OSC nationales

Les organisations répondantes devront proposer une approche transversale genre et sensibilité aux conflits (approche « Ne pas nuire »), afin de promouvoir l’intégration de ces thématiques non seulement auprès de tous les partenaires du projet, fournisseurs, contractants, autorités locales partenaires etc. mais également au sein des équipes des organisations membres du groupement.

La proposition devra inclure un plan de renforcement des capacités (RC) (incluant un plan de suivi du plan de RC) de l’OSC / des OSC nationales membres du groupement ; il s’agira d’appuyer le transfert de compétences, en plus de sujets généraux de gestion de projet, sur des thématiques de genre, GBV, sensibilité aux conflits, droits humains. Ce plan pourra être établi sur la base d’un « audit » institutionnel interne. Cette composante pourra permettre de :

* mener un diagnostic participatif des besoins de l’/les OSC nationale(s),
* élaborer la stratégie de RC ;
* construire le dispositif de suivi-évaluation ;
* mettre en œuvre des activités de RC institutionnel et organisationnel (formations, coaching, réorganisation).

Une part du budget sera dédiée spécifiquement à ce volet de renforcement de l’OSC / des OSC nationales du groupement. Il est recommandé de dédier une enveloppe de 10% du budget total, soit six cent mille (600.000) euros à ce plan de renforcement de capacités (cf. partie 3 ci-après).

1. **Calendrier prévisionnel**

Un délai de 3 mois sera proposé aux soumissionnaires. Ce délai leur permettra de s’organiser en groupement (consortium) de manière réfléchie et nourrie avec des partenaires nationaux et de réaliser les éventuelles études nécessaires et/ou de faire un travail de synthèse des nombreuses études existantes, dans un contexte très difficile et contraignant.

Le calendrier d’instruction de l’APCC est le suivant :

* lancement APCC : 7 juin 2021
* sélection dossier : Septembre 2021
* signature convention et démarrage des activités : Décembre 2021

Au démarrage, le projet devra permettre de déployer des activités rapides et visibles dans les 6 premiers mois après formalisation, outre des appuis plus structurants jusqu’à 36 mois, s’agissant d’un projet Initiative Minka, dans une zone où besoins urgents et de moyen-long terme se conjuguent.

1. **Intervenants et mode opératoire**

Le projet sera financé avec une subvention de **six (6) millions d’euros** issue du [fonds Minka Paix et Résilience](https://www.afd.fr/fr/minka-fonds-paix-et-resilience) de l’AFD.

Le présent *appel à projet crises et sortie de crises* est ouvert aux Organisations de la société civile (OSC) ou autres organismes à but non-lucratif[[34]](#footnote-35).

La proposition devra être portée par un groupement avec un maximum de trois organisations membres, dont au minimum une OSC nigérienne.

De plus, la proposition devra donner les grandes lignes du partenariat entre les OSC du groupement (répartition des responsabilités, du budget, gouvernance du groupement).

Le projet devra à cet égard contenir un plan de renforcement des capacités des OSC nationales membres du groupement (mise à niveau thématique et opérationnel) à travers une part du budget dédiée spécifiquement à ce renforcement des capacités. Etant donné l’importance accordée à l’écosystème, dont les OSC locales font partie, pour renforcer et pérenniser les effets du projet, il est recommandé de dédier une enveloppe de 10% du budget total, soit six cent mille (600.000) euros à ce plan de renforcement de capacités.

1. **Suivi-évaluation adapté**

Le suivi-évaluation s’appuiera sur un cadre logique et détaillera les indicateurs d’activités, d’effets et de perception avec une désagrégation des données sur les bénéficiaires par genre, par âge, et autant que possible par statut(déplacé interne, réfugié, communauté hôte, personne en situation de handicap…).

Un **suivi sensible aux conflits** sera à mettre en place, au-delà du suivi de la réalisation des activités, en incluant un monitoring :

* d’indicateurs de contexte sur lesquels le projet pourrait impacter (ex. risque d’accroitre des tensions sociales entre groupes bénéficiaires et non bénéficiaires, entre déplacés et hôtes…) et à l’inverse des éléments de contexte qui pourraient impacter le projet (ex. risques de restrictions d’accès à certaines zones d’intervention du projet, d’interdiction de dons en cash ou de certaines activités par les autorités…) ;
* participatif, permettant des remontées d’informations qualitatives quant à la perception des populations bénéficiaires ainsi que des non bénéficiaires. Ces éléments seront à collecter de manière régulière dans le cadre du projet pour mesurer auprès des différentes couches de la communauté le niveau d’adéquation du projet aux besoins et attentes, le niveau de cohésion sociale / de tensions (approche *«*Ne pas nuire ») etc. Ce suivi pourrait prendre la forme d’une enquête qualitative de perception qui pourra être réalisée à mi-parcours et en fin de projet ;
* externe / objectif, pour permettre un certain niveau d’objectivité dans la collecte de données et des indicateurs. Un suivi par tiers pourra être envisagé.

Outre le suivi et la supervision directe de la mise en œuvre et de la satisfaction des bénéficiaires par les équipes projets, **des mécanismes de suivi à distance seront à mobiliser** étant donné la volatilité sécuritaire et les restrictions possibles d’accès, tels que :

* un suivi communautaire, auprès des bénéficiaires et non bénéficiaires, éventuellement via des points focaux communautaires et/ou relais communautaires comprenant autant de femmes que d’hommes voire dirigés par des femmes ;
* un suivi à distance téléphonique, SMS ou via des groupes WhatsApp ou autre
* une combinaison de focus groups (séparés hommes / femmes, jeunes filles / jeunes hommes…) et d’enquêtes individualisées.

**Des mécanismes de remontées d’information et de gestion des plaintes pour une meilleure redevabilité** complèteront ce dispositif, en mobilisant différents outils possibles et complémentaires en fonction des préférences locales et des différents groupes sociaux pour un accès en toute sécurité à ce type de mécanisme. Ces outils peuvent inclure diverses modalités de remontées tels que des comités dédiés (incluant autant de femmes que d’hommes voire dirigés par des femmes), des journées portes-ouvertes, des boites à suggestion, des lignes vertes téléphoniques gratuites, des pages Facebook ou autre dédiées etc…

1. **Coordination**

Les soumissionnaires devront mettre en évidence la cohérence interne du projet entre les différents membres du groupement.

En outre, le projet devra faire l’objet d’une coordination étroite dans le cadre des mécanismes existants de coordination au niveau régional et local par secteurs et dans le cadre du nouveau comité régional de mise en place du nexus[[35]](#footnote-36).

Il s’agira d’assurer une cohérence et une complémentarité avec les actions des autres partenaires et PTF et d’apprendre des projets réalisés et en cours et de nourrir le partage de leçons apprises.

Un comité de pilotage sera par ailleurs mis en place (annuel au minimum), pour des échanges entre organisations du projet, autorités idoines, AFD, et autres partenaires et PTF pertinents actifs dans la zone et sur des thématiques similaires.

Une stratégie de communication externe du projet sera proposée au lancement du projet.

1. **Eléments contractuels**

**Identification des bénéficiaires finaux**

Le filtrage des bénéficiaires finaux de transferts monétaires voire de biens (kits) monnayables est actuellement exigé. Sauf si les discussions et négociations en cours aboutissent à une solution alternative :

* la convention de financement qui sera signée avec l’AFD contiendra la clause suivante :

*« Le Bénéficiaire s’engage : à ce que les personnes, groupes ou entités participant à la réalisation du Projet, ainsi que les récipiendaires des aides financières au titre du Projet, ne figurent pas sur l’une quelconque des Listes de Sanctions Financières (incluant notamment la lutte contre le financement du terrorisme » ; et*

* le groupement signataire s’engagera à ce que les éventuels récipiendaires de *cash transfers* soient filtrés avant tout versement à l’aune des listes de sanction UN, France et UE.

En cas de passage par un prestataire de service de paiement, le mode opératoire concernant le filtrage devra être fixé dans le Manuel de procédures et l’AFD se réservera le droit de:

* Procéder à l’examen du contrat de services signé entre le groupement et le prestataire ;
* Demander une attestation fournie par le prestataire indiquant que le filtrage des récipiendaires sera bien effectué à l’aune des listes de sanction applicables à l’AFD.

**Passation de marchés et déclaration d’intégrité**

Le groupement attributaire devra respecter les Directives pour la Passation des Marchés (disponible en ligne : <https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-l-afd-dans-les-etats-etrangers>).

Ces Directives pour la Passation des Marchés auront la même valeur d’engagement contractuel à l’égard de l’Agence que la convention de financement.

Les OSC du groupement attributaire devront signer la déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale. Cette déclaration d’intégrité est annexée aux Directives.

De plus, l’attention est attirée sur l’article 1.2.3 de ces Directives (extrait ci-dessous) qui précise les autres obligations relatives à cette Déclaration d’intégrité.

« *Le Bénéficiaire est tenu d'imposer aux Candidats, Soumissionnaires et Consultants, la fourniture de la Déclaration d'Intégrité dûment signée, qui reprend les critères et exigences énoncés aux Articles 1.2 à 1.5. Le Bénéficiaire s’engage à exiger la remise d’une Déclaration d’Intégrité signée (dont le modèle est annexé aux présentes Directives) dans le cadre de la Pré-qualification, de l’Appel à Manifestations d'Intérêt, de l’Avis d’Appel d’Offres (International ou National), de la Demande de Propositions ou de Cotations, ainsi que de la procédure de Gré à Gré. Il s’agit d’un document contractuel du marché.*»

**Annexe 1 - Modèle de lettre de PRESENTATION DE PROJET**

**SOUMISSION d’une PROPOSITION de PROJET**

à

Monsieur le Directeur de l’Agence Française de Développement

Monsieur le Directeur,

Après avoir examiné le dossier d’appel à projets Crise et sortie de crise relatif à , je (nous) soussigné(s) (prénom(s), nom(s) …….., agissant en qualité de …..(fonction(s)) au nom et pour le compte de ....................(raison sociale et adresse des membres du groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d’appel à projets et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à projets,

Remet(on)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d’un budget joint,

me soumets (nous soumettons) et m’engage (nous engageons conjointement et solidairement, l’OSC ...................faisant office de mandataire et de pilote du groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j’ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS (TTT) :.............................................(montant en chiffres et en lettres) euros,

aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit .................................

Je reconnais (nous reconnaissons) que l’AFD n’est pas tenue de donner suite à l’une quelconque des propositions qu’il recevra.

J’affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que l’OSC ou le groupement d’OSC pour laquelle (lesquelles) j’agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d’interdictions légales soit en France, soit dans l’Etat (les Etats) où siège(nt) mon (nos) association(s), soit dans le pays d’intervention proposé.

Fait à ....................., le .........................

Signature

*Le signataire joindra l’acte lui déléguant les pouvoirs d’engager son association. Dans le cas d’un groupement momentané d’associations, joindre l’acte constitutif du groupement et désignant le pilote et mandataire.*

*L’original de la soumission devra porter la mention « ORIGINAL ».*

**Annexe 2 - Modèle de budget**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | **Année 1** | **Année 2** | **Année 3** | **Total** | **% du Total Général** |
| **Activités / Programme** | |  |  |  |  |  |
| **Ressources Humaines** | |  |  |  |  |  |
| **Fonctionnement** | |  |  |  |  |  |
| **Suivi / évaluation** | |  |  |  |  |  |
| **Capitalisation** | |  |  |  |  |  |
| **Communication sur le projet** | |  |  |  |  |  |
| **Audit** | |  |  |  |  |  |
| **Sûreté[[36]](#footnote-37)** | |  |  |  |  |  |
| **SOUS TOTAL COUTS DIRECTS** | |  |  |  |  |  |
| **Divers et imprévus (5% maximum du sous total des coûts directs)** |  |  |  |  |  |  |
| **TOTAL COUTS DIRECTS** | |  |  |  |  |  |
| **Frais administratifs** |  |  |  |  |  |  |
| **TOTAL GENERAL** | |  |  |  |  |  |

**Annexe 3 – Stratégie Pays**

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| **Département AFR** | **Décembre 2020** |
| **NIGER** | |
| Stratégie Pays 2021-2025 | |
|  | |



**Sommaire**

**Table des matières**

[Résumé 41](#_Toc73521964)

[1. Le Niger, un pays pauvre prioritaire 42](#_Toc73521965)

[2. Les enjeux du développement au Niger 46](#_Toc73521966)

[3. La stratégie de développement du gouvernement et le soutien de la communauté internationale 47](#_Toc73521967)

[4. Stratégie d’intervention du Groupe AFD au Niger sur 2021-2025 49](#_Toc73521968)

[a. Cadrage de la stratégie pays Niger 49](#_Toc73521969)

[b. Stratégie du Groupe AFD au Niger 51](#_Toc73521970)

[c. Contributions des secteurs à la stratégie 52](#_Toc73521971)

[d. Modalités d’intervention du Groupe AFD au Niger 54](#_Toc73521972)

[5. Perspectives financières et modalités de suivi 57](#_Toc73521973)

[Annexe 1 : Logique d’intervention de la stratégie de l’AFD au Niger – 2021-2025 58](#_Toc73521974)

[Annexe 2 : Liste des indicateurs existants pour le suivi de la stratégie 59](#_Toc73521975)

# Résumé

La vie quotidienne des Nigériens est aujourd’hui largement précaire, avec des opportunités limitées. Le Niger occupe ainsi le dernier rang des pays en matière de développement humain et les femmes sont les premières victimes de ces fragilités (accès limité à la santé, l’éducation, la propriété, l’emploi, la vie publique/citoyenne). La pauvreté endémique s’accompagne d’une insécurité alimentaire chronique. Des contraintes structurelles fortes pèsent sur son développement : forte croissance démographique, changement climatique, et crise sécuritaire au Sahel, dans un contexte de gouvernance des institutions publiques qui peine à se réformer. Les atouts ne manquent pourtant pas pour son développement : résilience et cohésion nationale, ressources naturelles (uranium, pétrole, or), fort potentiel agricole, soutien de la communauté internationale.

Pour améliorer enfin les conditions de vie des populations du Niger et enclencher la spirale vertueuse entre développement économique, investissements publics et amélioration des indicateurs sociaux, la clé réside sans doute dans la capacité de l’Etat à délivrer des services publics de façon équitable, au premier rang desquels figurent la sécurité, la justice, l’éducation et la santé. Le développement du Niger semble ainsi reposer sur cinq enjeux principaux :

* La gouvernance de l’Etat, l’Etat de droit, la sécurité et la justice, la consolidation de la paix ;
* La transition démographique par l’accès massif à l’éducation et la santé ;
* L’accès des femmes aux services essentiels et à la vie économique et politique ;
* Le développement économique, en particulier du monde rural, par l’électrification et l’accès à l’eau tout en préservant les ressources naturelles (eau, sols, biomasse) déjà menacées ;
* Le financement du développement à partir de la mobilisation progressive des ressources intérieures, le développement du crédit à l’économie et l’inclusion financière.

Pour contribuer au développement du Niger et à l’atteinte des objectifs de développement durable, le Groupe AFD se dote d’une **Stratégie Pays** pour la période 2021-2025, qui s’inscrit pleinement dans le Plan d’Orientation Stratégique du Groupe et dans la Stratégie Régionale Sahel 2020-2024. Elle **vise à renforcer la résilience des populations, des institutions et des territoires face aux crises et fragilités identifiées** (faible gouvernance, économie peu diversifiée, croissance démographique, inégalités de genre, crise sécuritaire, changement climatique), avec cinq objectifs spécifiques :

1. Améliorer la **sécurité alimentaire**, par une **agriculture** résiliente au **changement climatique** ;
2. Renforcer la **gouvernance** des institutions et la participation citoyenne, la justice et le retour de l’Etat, et assurer un accès équitable et inclusif à des **services** **publics** de qualité;
3. Investir dans le **capital humain** et offrir des opportunités à la **jeunesse** en **zones en crise** en priorité ;
4. Soutenir le **développement durable des territoires** (infrastructures, services de base) ;
5. Soutenir les initiatives portées par les **femmes** et accompagner la **transition démographique**.

Pour y parvenir, les interventions de l’AFD viseront ainsi à (1) Renforcer la gestion durable des ressources naturelles (foncier, eau, bois, etc.) et l’adaptation au changement climatique ; (2) Soutenir la production agricole et l’emploi en milieu rural ; (3) Renforcer la gouvernance des institutions publiques et un accès inclusif et équitable aux services publics ; (4) Soutenir la politique éducative (qualité de l'éducation, équité d'accès, pilotage) ; (5) Soutenir des activités pour la jeunesse dans les zones en crise ; (6) Encourager l'inclusion financière et la finance rurale ; (7) Développer les infrastructures (énergie, eau, télécoms) sur l'ensemble du territoire ; (8) Soutenir les politiques de santé sexuelle et reproductive ; (9) Soutenir les initiatives portées par les associations de femmes et le droit des femmes à l'éducation, à la santé, à la vie citoyenne, etc.

Les interventions du Groupe AFD (AFD, Proparco, et bientôt Expertise France) contribueront à ces objectifs pour chaque secteur d’intervention, en adaptant encore davantage ses modalités d’action à la volatilité du contexte et aux risques de chocs multiples (sécurité, sanitaire, alimentaire). Cela passera par des projets flexibles, sensibles au contexte, privilégiant une approche territoriale intégrée et une logique multi-acteurs avec les partenaires locaux (Etat, entreprises, ONG), au sein de l’équipe France et de la communauté internationale, notamment dans le cadre de l’Alliance Sahel.

# Le Niger, un pays pauvre prioritaire

**La vie quotidienne des Nigériens est précaire, avec des opportunités limitées.**

La **population du Niger** (21,5 millions d’habitants) est majoritairement **rurale** (85 %), **jeune** (51 % a moins de 15 ans), **pauvre** (360 USD par habitant par an), **peu éduquée** (70 % d’analphabètes parmi les adultes), avec des indicateurs de **santé peu enviables** (espérance de vie de 60 ans, taux de mortalité infantile parmi les plus élevés, malnutrition chronique). Le Niger occupe ainsi le **dernier rang des pays en matière de développement** **humain**[[37]](#footnote-38). Au sein de la société nigérienne, les femmes sont les premières victimes de ces fragilités, les inégalités les plus marquées concernant le genre (accès limité à la santé, l’éducation, la propriété, l’emploi, la vie publique/citoyenne).[[38]](#footnote-39)

**L’économie nigérienne est peu diversifiée, faiblement** **productive, majoritairement informelle** et contrainte par le manque d’infrastructures (électricité, transports, connectivité notamment), par des ressources humaines peu qualifiées, un environnement des affaires peu propice et un système bancaire et financier marginalisé[[39]](#footnote-40), contraintes qui pénalisent l’émergence et le développement du secteur privé[[40]](#footnote-41).

La pauvreté endémique, qui s’accompagne d’une **insécurité alimentaire chronique**[[41]](#footnote-42)**,** résulte (i) de la **faiblesse et de l’instabilité des revenus des ménages**, issus en grande partie de l’économie agricole et pastorale, peu productive et soumise aux aléas climatiques, et (ii) de **la faible disponibilité des services essentiels** (santé, éducation, eau de qualité, électricité)[[42]](#footnote-43).

**L’Etat du Niger** ne parvient pas à faire progresser les indicateurs de développement humain et à créer un environnement propice au développement économique, compte tenu de la **faible efficience de son administration** et de ses entreprises publiques, et de **ressources financières internes très limitées** (PIB et prélèvement fiscal globalement faibles)[[43]](#footnote-44).

**Des contraintes structurelles fortes pèsent sur son développement**

La précarité des conditions de vie des populations, les défaillances de la production et d’accès aux services essentiels et les freins au développement du secteur privé sont **accentués par plusieurs facteurs structurels** :

* La **forte croissance démographique**[[44]](#footnote-45) et la naissance de plus de 700 000 enfants chaque année représentent un défi majeur pour l’Etat du Niger, notamment en matière d’accès aux services de santé et d’éducation et d’emploi ;
* Le **changement climatique** renforce la fragilité du secteur agricole et pastoral[[45]](#footnote-46) et menace la sécurité alimentaire. Avec ¾ de sa superficie en zone désertique, le Niger est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques, à la dégradation des terres et aux risques de sécheresse ;
* La **crise sécuritaire** au Sahel affecte le Niger, principalement dans la région de Diffa (conséquences de la « crise Boko Haram ») et celles de Tillabéri et Tahoua (conséquences de la crise malienne). La dégradation des conditions sécuritaires pénalise le quotidien des Nigériens (déplacements de population, arrêt de projets de développement et des services publics), freine l’activité économique et contraint l’Etat à accroitre ses dépenses de sécurité (au détriment des secteurs sociaux) ;
* La **gouvernance des institutions publiques** peine à se réformer pour améliorer l’efficacité des politiques publiques. Les différents indicateurs de gouvernance démocratique et financière sont très faibles[[46]](#footnote-47), et la qualité de dépenses publiques n’est pas à la hauteur des enjeux de développement.

**Des atouts pour le développement du Niger**

Malgré un contexte difficile, le Niger dispose d’opportunités de développement et de facteurs de résilience :

* **Résilience et cohésion nationale** : la société nigérienne est composée de nombreuses ethnies qui cohabitent et vivent en interaction. L’Etat, avec le concours de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), a su conserver un certain degré de cohésion sociale, renforcée par la stabilité politique depuis l’arrivée au pouvoir du Président Mohamadou Issoufou en 2011, après plusieurs années d’instabilité chronique et de coups d’Etat.
* **Ressources naturelles :** le pétrole prend aujourd’hui le relais de l’uranium (production en forte baisse, fermeture d’une des deux mines), permettant l’autosuffisance en carburant et offrant des perspectives d’exportations significatives d’ici 2022[[47]](#footnote-48). L’or est également présent au Niger mais sans exploitation organisée.
* **Fort potentiel agricole** : le climat chaud et la disponibilité en eau encore relativement bonne, même si les indicateurs de stress hydrique devraient se dégrader dans les prochaines années, offrent d’importantes perspectives agricoles.
* La **communauté internationale est fortement mobilisée**: l’aide publique au développement représente 15% du PIB, soit autant que les recettes propres de l’Etat.
* Le gouvernement a établi un **cadre stratégique partagé**, le Plan de Développement Economique et Social 2017-2021[[48]](#footnote-49), en phase avec le Programme Économique et Financier conclu avec le FMI, et sur lequel les bailleurs de fonds s’alignent[[49]](#footnote-50).

|  |
| --- |
| **Encadré 1 : Situation sécuritaire au Niger**  Depuis 2015, la situation sécuritaire se dégrade au Niger du fait des incursions de groupes armés et terroristes sur son territoire. Les régions frontalières sont particulièrement fragilisées :   * La **région du Lac Tchad**, dans la zone de Diffa, subit des attaques et incursions récurrentes de Boko Haram, générant des centaines de milliers de déplacés et pénalisant les activités sur la bande frontalière avec le Nigéria, densément peuplée et centrale pour le commerce, l’agriculture et le pastoralisme ; * Les **régions de Tillabéri et de Tahoua** souffrent des répercussions de la crise malienne et du développement des groupes armés et terroristes, dont l’Etat islamique au Grand Sahara. Cette zone des 3 frontières (Mali, Niger, Burkina-Faso) est le théâtre d’affrontements entre les forces armées nigériennes et internationales (FCG5, Barkhane, Forces spéciales américaines) et ces groupes. Cette situation attise les tensions communautaires, notamment entre Touareg et Peuhls autour de l’accès aux ressources en eau et aux aires agro-pastorales.   A ces deux épicentres de crise s’ajoutent   * L’instabilité dans la zone frontalière de la Libye, notamment dans le département de Bilma, du fait de la position particulière des communautés Toubou à cheval entre les deux pays ; * L’insécurité grandissante dans les régions de Maradi et de Dosso, du fait d’une forte criminalité dans les Etats nigérians voisins de Zamfara et Sokoto, et possiblement d’un couloir de passage des groupes armés en provenance de la région de Ménaka au Mali.   L’instabilité croissante sur les frontières nigériennes aggrave la vulnérabilité des personnes, particulièrement des populations déplacées et réfugiées[[50]](#footnote-51). Pour autant, les ressources humanitaires ne suffisent pas à répondre aux besoins croissants : fin 2019, près d’1,5 million de personnes étaient en besoin d’assistance humanitaire.  Refusant de voir d’éventuelles sources de tensions internes, les autorités nigériennes pointent une responsabilité exclusivement extérieure, du fait des mouvements armés et terroristes s’ajoutant à la criminalité et aux trafics illégaux préexistants, et de l’incapacité des gouvernements des Etats voisins à endiguer les violences.  Cette insécurité complexifie l’action des opérateurs de terrain, en premier lieu les organisations humanitaires. L’accès tend à se restreindre tant du fait de la menace (vols de véhicules, menaces d’enlèvements) que d’une volonté des autorités de contrôler les mouvements (obligation d’escortes systématique à certaines périodes) avec le risque d’impacter les interventions du fait du nécessaire respect de la neutralité humanitaire.      Source : INFORM Risk Index 2019 (As of October 2019), OCHA. |

# Les enjeux du développement au Niger

**L’amélioration des conditions de vie des populations** est le principal objectif du développement mais aussi un levier essentiel pour enclencher une dynamique endogène de développement économique et social. Avec 70 % des adultes analphabètes, des enfants souffrant de malnutrition et de retard de croissance, et un accès très faible aux services de santé, le capital humain du Niger ne peut actuellement pas soutenir une dynamique de croissance économique à la mesure de sa croissance démographique[[51]](#footnote-52). Le **renforcement du capital humain** est donc indispensable pour assurer le développement de demain, qui ne pourra se faire sans une amélioration du statut de la femme, et nécessite de relever le défi du déploiement de l’éducation, de la santé et de la sécurité alimentaire pour tous les Nigérien(ne)s.

Ces défis requièrent des investissements importants et permanents que l’Etat ne pourra financer durablement, malgré le soutien de la communauté internationale, sans la **mobilisation effective des ressources intérieures**. Pour cela, le développement des activités économiques doit pouvoir compter non seulement sur des ressources humaines plus qualifiées mais également des **infrastructures (énergie, eau, transport, connectivité) et des services publics de qualité**. *In fine*, investissements publics (infrastructures et capital humain) et croissance économique, et les impôts qui en découlent, s’alimentent mutuellement.

La clé pour enclencher cette spirale vertueuse entre développement économique et investissement publics est **la capacité de l’Etat à gouverner, investir et délivrer des services publics de façon équitable et inclusive, en assurant à tous sécurité et justice.**

**En résumé, le développement du Niger repose sur cinq enjeux principaux :**

* + - * « La gouvernance de l’Etat et l’établissement d’un Etat de droit à l’échelle du territoire, dans l’optique de favoriser l’accès de tous aux services publics, de consolider la paix et de prévenir les conflits » ;
      * Le renforcement des services d’**éducation** et de **santé** sur tout le territoire, pour accélérer la **transition démographique** ;
      * L’accès des femmes aux services essentiels et à la vie économique et politique, pour la réduction des **inégalités de genre** ;
      * Le **développement économique**, en particulier du monde rural, pour améliorer les revenus des ménages et mettre fin à l’insécurité alimentaire et qui suppose
* **L’électrification et l’accès à l’eau** pour diversifier les activités et améliorer la productivité agricole ;
* La **préservation des ressources naturelles** (eau, sols, biomasse) soumises à la double pression démographique et climatique ;
  + - * Le **financement du développement** : mobilisation progressive des ressources intérieures compatible avec la trajectoire d’endettement, développement du crédit à l’économie et inclusion financière, notamment en milieu rural.

# La stratégie de développement du gouvernement et le soutien de la communauté internationale

**Situation macroéconomique**

En dépit d’une croissance économique dynamique (+6,1% en moyenne depuis 2010), relayée par le développement des secteurs pétrolier puis aurifère, la démographie galopante (+3,8% par an) rogne la progression du niveau de vie par habitant et pèse sur l’accès aux services essentiels (santé, éducation).

Malgré l’importance de l’APD, la dette publique a triplé depuis les annulations de dette de 2006 (IPPTE) à 42% du PIB en 2019. Ce recours à l’endettement finance un déficit budgétaire (3,4% du PIB dons inclus en moyenne depuis 2010) creusé par la chute du prix de l’uranium et la hausse des dépenses pour faire face aux crises sécuritaire et humanitaire. Aux deux tiers externe et essentiellement multi/bi-latérale, la dette publique demeure soutenable selon le FMI (en risque modéré de surendettement selon l’analyse de soutenabilité de la dette). Dépendant des exportations de matières premières, le déficit courant est structurellement élevé (13% du PIB en 2010-19).

Les pressions exercées par la crise liée à la Covid-19 sur les comptes publics et externes ont enjoint les autorités nigériennes à solliciter l’aide d’urgence du FMI (facilité de crédit rapide) à la réorientation du programme FEC (Facilité Elargie de Crédit), à l’allégement du service de dette envers le FMI et à la suspension du service de dette bilatérale dans le cadre du moratoire du G20/Club de Paris (DSSI).

**Le Niger s’est doté d’un cadre stratégique global à l’horizon 2035**, la « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive » dont le « plan de développement économique et social » 2017-2021 marque la première étape :

* La « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive » (SDDCI NIGER 2035)[[52]](#footnote-53) vise à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire national et ses frontières, à développer un secteur privé dynamique créateur et pourvoyeur d’emplois, à accroitre durablement la production et la productivité agricoles, et à assurer aux citoyens des services publics de qualité.
* Le Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021[[53]](#footnote-54) est l’outil de mise en œuvre de la SDDCI pour améliorer le développement humain[[54]](#footnote-55). Ses objectifs incluent le développement social et la transition démographique, l’amélioration de la croissance économique, l’amélioration de la gouvernance, de la paix et de la sécurité et la gestion durable de l’environnement.
* L’initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » est une stratégie de développement rural lancée par le président de la République du Niger pour lutter contre l’insécurité alimentaire. L’agriculture est ainsi au cœur de la stratégie d’adaptation au changement climatique.
* De multiples déclinaisons sectorielles de cette stratégie existent et sont à la disposition des bailleurs pour aligner leur intervention sur la politique nationale.

**La communauté internationale est fortement mobilisée pour appuyer le Niger dans l’atteinte de ses objectifs de développement**. L’Aide publique au développement représente près de 15 % du RNB du pays.

* Depuis le bénéfice de l’Initiative PPTE[[55]](#footnote-56), le Niger tient un programme avec le **FMI**, le dernier ayant été approuvé au titre de la **Facilité élargie du crédit (FEC) en 2017**, qui a expiré en octobre 2020. Le programme triennal visait (i) la préservation de la stabilité macroéconomique (poursuite des politiques budgétaires et endettement prudent), (ii) la priorisation des dépenses publiques et le renforcement de leur contrôle, et (iii) la diversification de l’économie et la réponse au défi démographique.
* L’**Union européenne** et la **Banque Mondiale** sont les deux principaux bailleurs, suivis des **Etats-Unis**, de la **France** et de **l’Allemagne**[[56]](#footnote-57) :
  + L’**Union européenne** intervient au Niger dans le cadre du 11e Fonds européen de développement (FED – 2014-2020), qui cible (i) la sécurité alimentaire et la résilience, (ii) les politiques sociales, (iii) la sécurité et la gouvernance, (iv) l’appui aux régions en risque de conflit et (v) l’appui à la société civile.
  + Dans son cadrage stratégique (2018-2021), la **Banque Mondiale** concentre ses activités au Niger sur le renforcement de la gouvernance, le développement du capital humain et de la protection sociale, et le renforcement de la productivité rurale et des revenus.
  + Au niveau bilatéral, les Etats-Unis, la France et l’Allemagne sont les principaux bailleurs. La **coopération allemande** se concentre sur la décentralisation et la gouvernance, l’agriculture et la sécurité alimentaire, l’éducation de base et la santé, les Etats-Unis sur l’aide humanitaire, la santé et la sécurité alimentaire.
* La zone sahélienne a la particularité de réunir les bailleurs au sein de **l’Alliance Sahel**. Pour apporter une réponse adaptée, ambitieuse et efficace aux défis sécuritaires et de développement, les membres de l’Alliance déploient leur action autour de six thèmes prioritaires[[57]](#footnote-58), en développant de nouveaux modes d’action innovants et plus flexibles, et en concentrant les efforts sur les zones vulnérables et fragiles. Au Niger, l’Alliance Sahel concentre son action dans les régions du **nord Tillabéri** et de l’**ouest de Tahoua**.

# Stratégie d’intervention du Groupe AFD au Niger sur 2021-2025

# Cadrage de la stratégie pays Niger

**Sur le plan politique, la France entretient avec le Niger des relations historiquement privilégiées**. Sur le plan économique, la France est le 1er partenaire commercial du Niger, son 1er client et son 2e fournisseur. La balance commerciale bilatérale est historiquement favorable au Niger, du fait des importations d’uranium qui sont toutefois en diminution (la faiblesse du cours mondial de l’uranium conduisant Orano à réduire fortement sa production et à fermer l’une de ses deux mines dans les prochaines années). Une trentaine d’entreprises françaises sont actives au Niger dans l’ensemble des secteurs économiques, notamment dans les services, la distribution et dans le secteur minier. Le départ de plusieurs entreprises (Castel, Orange) témoigne toutefois d’un environnement des affaires peu propice aux investissements.

**L’intervention de l’AFD au Niger s’inscrit dans un cadre multilatéral,** notamment dans les objectifs de développement durable des Nations Unies et l’Accord de Paris sur le climat, et dans un cadre stratégique bilatéral à plusieurs niveaux :

* Au niveau français, l’ambition présidentielle, énoncée lors du **discours de Ouagadougou** en novembre 2017, a placé l’Afrique au cœur de la politique française de développement. Cette ambition a été entérinée par le **Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de février 2018**, qui donne en particulier la priorité au Sahel et aux secteurs où la France a une forte valeur ajoutée : les zones en crise, l’éducation, la santé, la lutte contre le changement climatique et les inégalités de genre. Le Niger fait partie des 19 pays prioritaires définis par le CICID et bénéficie à ce titre d’une concentration de l’effort financier français.
* Dans la relation franco-nigérienne, le **cadre général de coopération**[[58]](#footnote-59) s’articule autour de quatre axes : (i) la consolidation de la sécurité et de la gouvernance[[59]](#footnote-60) ; (ii) le renforcement du capital humain (éducation, formation professionnelle et enseignement supérieur ; santé et recherche) ; (iii) le développement économique durable (secteur privé et climat des affaires, filières agricoles et emploi des jeunes, préservation de l’environnement et gestion durable des ressources naturelles) ; et (iv) la promotion de la diversité culturelle et de la francophonie.
* Le **Plan d’Orientation Stratégique 2018-2022** du Groupe AFDdécline les priorités du CICID et fixe des engagements structurants pour l’ensemble de l’activité (être 100 % compatible avec l’Accord de Paris et 100 % Lien social). Le Groupe est aussi engagé pour renforcer la coordination entre acteurs du développement, de la défense et de la diplomatie (engagement 3D) dans les contextes qui le nécessitent comme au Sahel.
* Au niveau de la direction régionale de l’AFD, la **Stratégie Grand Sahel 2020-2024** définit de nouvelles approches et méthodes de travail pour une plus grande efficacité et une meilleure redevabilité de l’aide, et indique le sens prioritaire de l’action du Groupe dans les pays sahéliens : (i) améliorer la gouvernance en renforçant les acteurs de la société civile, (ii) contribuer à prévenir et endiguer les conflits violents dans une approche territoriale, (iii) promouvoir l’autonomisation des femmes et des filles, (iv) renforcer les capacités des populations, en particulier de la jeunesse, et (v) accompagner le développement des potentialités du Sahel.
* Proparco a également adapté ses actions et son organisation pour développer, dès 2019-2020, une approche plus volontariste dans les zones fragiles, en la singularisant de son activité traditionnelle. Cela repose sur : i) une stratégie axée sur trois piliers d’interventions (inclusion financière, accès à l’énergie, soutien aux filières agricoles) ; ii) une initiative en faveur des pays fragiles dans une logique partenariale, en s’appuyant notamment sur un *Memorandum of understanding* signé avec la SFI en avril 2019 ; iii) une facilité en subvention pour préparer des financements potentiels.

|  |
| --- |
| **Encadré 3 : Le Groupe AFD au Niger – Positionnement et valeur ajoutée**  Sur les dix dernières années (2010-2019), le Groupe AFD a engagé 738 M€ au Niger, dont 285 M€ en subvention, 370 en prêts (et garantie) et 82 délégués par d’autres bailleurs (UE, PME), dans presque tous les secteurs : Agriculture et Développement durable (24 %), Energie (secteur électrique) (24 %), Education (12 %), Hydraulique urbaine et rurale (7 %), Santé et démographie (7 %) et Gouvernance (7 %).  Entre 2016 et 2019, les engagements du Groupe au Niger étaient de 382 M€, dont 166 M€ en subvention (dont 43 en aide budgétaire globale), 55 M€ délégués par d’autres bailleurs, 161 M€ en prêts (dont 22 M€ de Proparco en appui au secteur productif). Les co-bénéfices climat ont représenté 125 M€ sur cette période et les co-bénéfices genre 26,5 M€ entre 2018 et 2019.Conséquence d’une hausse récente des engagements, le taux de décaissement global sur le portefeuille actif reste faible (20% en décembre 2020) mais en amélioration constante (18% en septembre 2019). Ce taux devrait continuer à progresser grâce à la montée en puissance des projets Minka dans le portefeuille, qui décaissent habituellement plus rapidement (en 2020, le taux de décaissement des projets Minka Sahel était de 38%).  Au Niger, la valeur ajoutée de l’AFD repose sur un certain nombre d’atouts :   * Le partage d’une **langue commune** et la **proximité culturelle** avec la France ; * La qualité de la relation diplomatique entre la France et le Niger ; * Une bonne **connaissance du pays** (ouverture du premier bureau en 1958) grâce à la qualité et l’expertise de son personnel local ; * Une **expertise particulièrement reconnue dans ses domaines d’intervention « historiques »** (hydraulique, électricité, développement rural, éducation, santé) ; * Une capacité à déployer des **interventions en zone de crise** (Tillabéry, Diffa, Agadez) avec aujourd’hui près de 10 projets dans ces zones (essentiellement à travers le Fonds Paix et Résilience « Minka ») ; * Une **connaissance fine des acteurs publics et des partenaires** de développement (ONG, PTF, etc.) et une **capitalisation** sur les modes opératoires déjà utilisés pour s’adapter au cas par cas (secteur, acteurs, géographies) ; * Une **palette diversifiée d’outils financiers** (prêts, subvention, garantie), qui permet d’accompagner des types d’acteurs de nature très variée. Classé en risque d’endettement modéré et sous-programme FMI, le Niger est un pays éligible aux prêts concessionnels de l’AFD selon la doctrine Lagarde ; * Un rapprochement du terrain du processus de décision de l’AFD grâce à la création de la Direction Régionale Sahel basée à Ouagadougou depuis 2018[[60]](#footnote-61) ; * Un appui en expertise française porté notamment par Expertise France dans le secteur des Finances publiques et par JCI dans le secteur de la Justice. |

# Stratégie du Groupe AFD au Niger

**L’intervention du Groupe au Niger visera à renforcer la résilience des populations, des institutions et des territoires face aux crises et fragilités identifiées** (faible gouvernance, économie peu diversifiée, croissance démographique, inégalités de genre, crise sécuritaire, changement climatique). Pour y parvenir, le Groupe se fixe 5 objectifs :

1. Améliorer la **sécurité alimentaire**, notamment par une **agriculture** résiliente au **changement climatique** ;
2. Renforcer la **gouvernance** des institutions et la participation citoyenne, la justice et le retour de l’Etat, et assurer un accès équitable et inclusif à des **services** **publics** de qualité ;
3. Investir dans le **capital humain** et offrir des opportunités à la **jeunesse** dans les **zones en crise** en priorité ;
4. Soutenir le **développement durable des territoires** (infrastructures, services de base), notamment en **zones de crise** ;
5. Soutenir les initiatives portées par les **femmes** et accompagner la **transition démographique** du Niger.

**Pour atteindre ses objectifs, les interventions contribueront à :**

* **Renforcer la gestion durable des ressources naturelles** (foncier, eau, bois, …) et adaptation au changement climatique ;
* **Soutenir la production agricole et l’emploi en milieu rural** en privilégiant l’intensification agroécologique ;
* **Renforcer la gouvernance des institutions publiques et un accès inclusif et équitable aux services publics**; et travailler avec les organisations de la société civile contribuant à une meilleure gouvernance ;
* **Soutenir la politique éducative** (qualité de l'éducation, équité d'accès, pilotage) ;
* **Soutenir des activités pour la jeunesse** **dans les zones en crise** ;
* **Encourager l'inclusion financière** **et la finance rural**;
* **Développer les infrastructures** (énergie, eau, télécoms) sur l'ensemble du territoire, dans le respect d’une trajectoire bas carbone (100% accord de Paris) ;
* **Soutenir les politiques de santé sexuelle et reproductive ;**
* **Soutenir les initiatives portées par les associations de femmes** et le droit des femmes à l'éducation, à la santé, à la vie citoyenne…

En termes de public cible, cette stratégie vise à améliorer en priorité les conditions de vie des **enfants**, des **jeunes** et des **femmes**, et ciblera spécifiquement les zones d’intervention prioritaires dans le cadre des initiatives Minka Sahel et Minka Lac Tchad (cf. encadré 4) et de l’Approche territoriale intégrée (ATI).

# Contributions des secteurs à la stratégie

**Chaque secteur contribuera à la stratégie Pays sur la base des orientations suivantes :**

* **Energie** : l’AFD a massivement investi sur la production électrique (centrale de Gourou Banda, d’Agadez, barrage de Kandadji, avec des centrales solaires et hydraulique principalement) et le réseau électrique (extension des réseaux, centres de dispatching), avec plusieurs prêts souverains rétrocédés à la Nigelec dont la santé financière et les capacités de développement de nouveaux projets atteignent aujourd’hui une limite. Le principal enjeu pour les années à venir est l’électrification rurale, essentielle pour le développement rural, mais dont le modèle économique reste à préciser au Niger et où Proparco pourra y appuyer le secteur privé. L’électrification rurale sera le principal enjeu du secteur sur les 5 prochaines années, en continuant de promouvoir les énergies renouvelables, pour accroitre le taux d’accès à l’électricité au Niger (inférieur à 25 %).
* **Agriculture et Développement rural**: La transition agroécologique, le développement agro-sylvo-pastoral et le développement des bourgs ruraux apparaissent comme les trois principaux enjeux de ce secteur. Il s’agit de renforcer la gestion des ressources naturelles (eau, sol, biomasse) et d’adapter l’agriculture au changement climatique, pour assurer la sécurité alimentaire des nigériens, créer de l’emploi en milieu rural et prévenir les conflits, en soutenant l’agriculture familiale. Déjà bien implantée sur ce secteur, l’AFD capitalisera sur les projets en cours pour renforcer ses impacts et continuera d’appuyer l’initiative « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens », en ciblant les jeunes et les femmes.
* **Hydraulique urbaine et rurale**: L’AFD poursuivra son appui à l’adduction d’eau potable en milieu urbain, en évaluant les possibilités de financement sur le sous-secteur de l’assainissement à Niamey et l’opportunité de contribuer au mécanisme de fonds commun actuellement en gestation pour l’hydraulique rurale.
* **Education**: Coordonnatrice du fonds commun du secteur de l’éducation, délégataire des fonds du Partenariat Mondial pour l’Education sur la période 2020-2024 pour le Niger, l’AFD continuera à animer la communauté des bailleurs en appui à la politique nationale à travers le mécanisme du fonds commun. Des projets ciblés sur les zones de crise pourront compléter l’action de l’AFD au profit des plus vulnérables. La réduction des inégalités territoriales et de genre dans l’accès à l’éducation reste un des objectifs prioritaires de l’intervention de l’AFD dans ce secteur.
* **Gouvernance**: L’AFD entend développer ses appuis en faveur de la gouvernance (justice, appui à la réforme de l’Etat, appui à la mobilisation des ressources intérieures), notamment en accompagnant le retour de l’Etat à tous les échelons du territoire et le déploiement des services publics dans les zones de crise. Une veille active sera menée sur la question de la justice dans les zones de crises et sur la gouvernance des ressources minières (or notamment, ITIE[[61]](#footnote-62)). Une offre Groupe sur ces thématiques est en cours d’élaboration. L’AFD pourra s’appuyer sur les organisations de la société civile.
* **Santé**: Le secteur de la santé est essentiel pour l’amélioration des conditions de vie des populations. L’AFD continuera à appuyer globalement le système de santé à travers le fonds commun santé et ciblera des actions plus spécifiques en matière de santé maternelle, sexuelle et reproductive pour accompagner la transition démographique. Une attention particulière sera portée à la malnutrition infantile.
* **Système bancaire et financier**: Le Niger est très faiblement doté en services financiers et le financement du monde rural représente l’un des défis majeurs pour son développement. L’AFD soutiendra ce secteur essentiel, en appuyant notamment la mise en œuvre du FISAN[[62]](#footnote-63) et des fonds de garantie permettant de développer l’offre de crédit pour le secteur agricole, et plus globalement un meilleur accès aux services financiers.
* **Secteur privé**: Proparco continuera à explorer les besoins du secteur privé au Niger, en articulation avec l’activité de l’AFD, notamment dans les trois secteurs suivants : accès à l’énergie, soutien aux filières agricoles agroalimentaire-nutrition, inclusion financière. Le Groupe AFD poursuivra son appui au développement des PE/TPE et PME nigériennes à travers les garanties bancaires dont la gamme a été étendue (EURIZ, ARIZ TPE Minka).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Secteurs** | **Positionnement de l’AFD** (projets en exécution et encours au 31/12/2020) | **Principaux bailleurs actifs dans le secteur** |
| Energie | 7 projets, encours de 179 MEUR, rôle leader au sein de l’Alliance Sahel | Banque Mondiale, Banque Afrique de Développement |
| Agriculture et Développement rural | 12 projets, 160 MEUR, dont 30 MEUR de fonds délégués européens | Union Européenne, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Banque Mondiale |
| Eau et Assainissement | 4 projets, 85 MEUR, impliquée à la fois sur l’hydraulique urbaine et rurale | Banque Mondiale, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas |
| Education | 12 projets, 151 MEUR, délégataire des fonds du Partenaire Mondial pour l’Education et coordonnateur des partenaires du Fonds Commun | Banque Mondiale, UNICEF, Union Européenne, Norvège, Luxembourg, Suisse |
| Santé | 5 projets, 42 MEUR , implication forte sur la santé sexuelle et reproductive | Banque Mondiale, Belgique, Espagne, UNICEF |
| Gouvernance | 13 projets, 107 MEUR, justice, finances publiques et réforme de l’état, avec forte articulation avec SCAC | Union Européenne, Allemagne, Suisse, Danemark, France |
| Système financier | 3 projets, 3 MEUR,  Rôle de leader dans le dialogue avec les autorités sur les questions de microfinance | Union Européenne, Luxembourg |
| Secteur Privé | Hôtel Noom, ACEP Niger, etc.  Prospection sur garanties et lignes de crédit principalement |  |
| Transports-Mobilité | Pas de projets sur ce secteur |  |

# Modalités d’intervention du Groupe AFD au Niger

**Une approche Groupe AFD…**

**Proparco et Expertise France, au sein du Groupe AFD, contribueront pleinement à l’atteinte des objectifs de cette stratégie.** Proparco complète l’offre de financement du Groupe à destination des entreprises privées et s’est doté depuis 2020 d’une stratégie d’intervention adaptée aux pays fragiles, tandis qu’Expertise France vient élargir les possibilités d’intervention du Groupe AFD sur le continuum Sécurité / Développement, notamment auprès de l’UE, faisant davantage le lien entre l’appui aux forces de sécurité intérieure, le renforcement de la chaîne pénale et les enjeux de renforcement de la présence de l’Etat sur l’ensemble des territoires.

**... avec l’Equipe France**

**L’intervention de l’AFD ciblera les zones fragiles et en crise et devra pour cela travailler en mode « 3D »** (Défense, Diplomatie, Développement), permettant d’assurer une action coordonnée entre les acteurs du développement, de la défense et de la diplomatie, fondée sur un dialogue resserré avec les acteurs de l’équipe France (MEAE, CDCS, MinArm, DCSD).

**… avec des partenaires locaux**

**L’AFD continuera à travailler aussi bien avec les autorités publiques nationales (ministères, administrations de mission) qu’avec les acteurs de la société civile (ONG, associations) et le secteur privé**, tant en appui aux politiques publiques qu’aux initiatives localisées, aussi bien pour des appuis institutionnels de long terme que pour des projets ciblés à résultats rapides sur le terrain.

**L’AFD renforcera la coordination avec ses partenaires de l’Alliance Sahel pour un impact renforcé des projets à travers une Approche territoriale intégrée**27. **Une logique d’intervention centrée sur les acteurs** (*impliquant les acteurs déjà actifs sur la zone et en capacité de mettre en œuvre le projet*) orientera le choix des partenaires dans les zones de crise, et plus généralement dans les projets en faveur de la consolidation de la paix.

**… avec des partenaires internationaux**

**Aux côtés des partenaires techniques et financiers, l’AFD privilégiera le partenariat de l’Alliance Sahel** (Banque Mondiale, BAD, Allemagne, coopération luxembourgeoise,) pour accroitre son impact en :

- Contribuant à la mise en œuvre de projets d’urgence en zone fragile (Tillabéri) en coordination avec le G5 Sahel et les acteurs humanitaires ;

- Encourageant l’alignement des partenaires sur les fonds communs qui fonctionnent (Fonds commun sectoriel Education et santé) et les dispositifs nationaux en cours d’élaboration (Fonds d’investissement pour la Sécurité alimentaire au Niger par exemple) ;

- Obtenant des délégations de fonds sur certains projets en cours ou nouveau ;

- Augmentant le nombre de projets en cofinancement.

Pour ses interventions en zone de crise, l’AFD développera une approche territoriale pragmatique sur la base de partenariats avec les principales ONG internationales en capacité d’intervenir dans les zones en conflits.

**…selon une approche territoriale intégrée**

* Pour ses interventions en zone de crise notamment, l’AFD privilégiera **l’approche territoriale** **intégrée[[63]](#footnote-64)** plutôt que sectorielle (*répondant aux enjeux de développement propres au territoire*). Ses interventions veilleront à être **sensibles au contexte**, en s’appuyant sur une compréhension préalable des facteurs de tensions et des dynamiques locales, et en s’attachant à traiter les causes profondes du conflit tout en s’ajustant à l’évolution de la situation.
* **Ciblage des zones de crises :** la région de Tillabéri / Tahoua et la région de Diffa, foyers de déstabilisation au Niger, resteront largement la cible prioritaire des interventions de l’AFD, qui s’appuiera sur le fonds Minka (volet Sahel pour Tillabéri et Lac Tchad pour Diffa).
* **Innover et tester des projets capables de répondre aux chocs à venir :** Les chocs soudains, notamment en période de soudure, tel celui provoqué par la Covid-19 auquel pourrait se superposer un risque acridien, accroissent la vulnérabilité des populations aux crises alimentaires et affaiblissent les économies locales, dans un contexte d’insécurité persistante. Des projets visant un triple objectif pourront être testés : (i) une réponse d’urgence (pour « sécuriser, sauver des vies et préserver les moyens d’existence ») ; (ii) une action de renforcement et de résilience (pour « consolider/endiguer ») au niveau communautaire ; et (iii) une action structurante accompagnant les politiques publiques de l’Etat et la construction de systèmes nationaux pour adresser de façon pérenne l’insécurité alimentaire au Niger (pour « prévenir »). Ainsi pourront être testés en zones fragiles des projets suffisamment flexibles pour pouvoir répondre, au cours de leur exécution, aux crises et chocs exogènes (déplacement de population, catastrophes naturelles, …) en apportant aux populations affectées des appuis d’urgence, en complément et en coordination avec les actions de stabilisation du CDCS.

|  |
| --- |
| **Encadré 4 : Le** **Fonds Paix et Résilience « Minka »**  Le **Fonds Paix et Résilience « Minka »** vise à financer des interventions structurantes, de long terme, agissant prioritairement sur les déterminants des crises.  Au Sahel, cette approche a pour finalité de « Contribuer à prévenir et endiguer les conflits violents au Sahel, en renforçant le lien social entre communautés et la confiance entre les populations et leurs institutions ».  Pour y parvenir, les projets MINKA s’attachent à cibler les 3 axes prioritaires suivants :   1. L’accès équitable et inclusif aux ressources naturelles et aux services essentiels 2. L’insertion socio-économique des groupes vulnérables 3. L’enjeu d’institutions justes, transparentes et proches des citoyens   Cette démarche tient compte des effets directs de ces crises, avec l’objectif d’obtenir des premiers résultats rapides, visibles par les populations dès les six premiers mois de mise en œuvre. Elle suppose un suivi et une adaptation à l’évolution du contexte tout au long du projet, à travers une analyse sensible au conflit (« Ne pas nuire ») et des dispositifs de suivi-évaluation adaptés (DSEA) dans chaque projet. Le volet Minka sahel cible la zone des 3 frontières Mali, Burkina-Faso et Niger tandis que le volet Minka Lac Tchad couvre la crise Boko haram autour du lac Tchad (Niger, Tchad, Nigéria, Cameroun). |

**Avec des projets plus visibles**

**Accélérer la mise en œuvre des projets en exécution et communiquer davantage sur les résultats obtenus** L’AFD veillera à accélérer l’exécution des projets qu’elle finance, en privilégiant des dispositifs de projets simplifiés et flexibles, co-construits avec les maitrises d’ouvrage en capacité de mettre en œuvre les activités prévues et en renforçant ses dispositifs de suivi-évaluation et de redevabilité afin de mieux capitaliser sur ses expériences et mieux communiquer sur les résultats obtenus au profit des populations du Niger.

**Anticiper en raisonnant par scénario**

Au-delà de ces grands principes d’interventions, une réflexion **par scénarii** pour anticiper au mieux l’impact d’une évolution, favorable ou défavorable, du contexte politique, sécuritaire, économique et social sur les modalités d’intervention de l’AFD pourra être poursuivie et actualisée régulièrement.

**En cas de dégradation du contexte**, le Groupe pourrait ainsi être amené à recentrer géographiquement ses activités, à développer de nouvelles approches dans les zones en crise, à recourir plus fréquemment aux appels à proposition et à renforcer l’approche 3D. Les prêts souverains pourraient également être réduits ou suspendus. **En cas d’amélioration du contexte**, le Groupe sera amené à s’appuyer plus fortement sur les approches programmes, le renforcement des maîtrises d’ouvrages publiques, l’appui aux fonds commun, etc. Le volume de prêts souverains pourra être revu à la hausse et les prêts non souverain développés.

**Mieux connaitre le contexte et approfondir l’analyse des enjeux de développement**

**L’AFD poursuivra ses analyses de contexte** mis en œuvre grâce au projet régional « Savoirs Sahel » dont plusieurs études[[64]](#footnote-65) en cours concernent le Niger. En outre, la réflexion collective sur la stratégie de l’AFD au Niger a identifié des **besoins de production de connaissances** **additionnels** sur les sujets suivants, qui pourront être portés notamment par l’autre projet régional de production de connaissance Sahel (PASAS, Plateforme d'Analyse, de Suivi et d'Apprentissage au Sahel)

- Pouvoir produire en continu des analyses de contexte dans les zones de crises ;

- Mieux comprendre les enjeux autour de la situation des femmes au Niger et identifier les leviers de transformation sociale ;

- Mieux comprendre les ressorts de la dynamique démographique ;

- Mieux appréhender les enjeux autour du bois énergie ;

- Evaluer les modèles économiques viables permettant une électrification du monde rural à grande échelle.

# Perspectives financières et modalités de suivi

**L’activité du Groupe dans les prochaines années repose sur les hypothèses suivantes :**

* **Une capacité à engager des prêts souverains de l’ordre de 30 à 40 M€ par an** en moyenne sur les prochaines années, compte tenu de la trajectoire d’endettement issue du cadre de viabilité de la dette du FMI et des hypothèses de croissance économique ;
* **Des moyens en subvention préservés** (de l’ordre de 30 M€ par an en moyenne hors aide budgétaire sur les 4 dernières années) compte tenu du positionnement central du Niger dans la stratégie française au Sahel, aux côtés du Mali et du Burkina-Faso.
* **Un partenariat sur la durée avec l’Union Européenne** qui lui délègue régulièrement des fonds pour mettre en œuvre des projets en commun (66 M€ sur 2015-2019).

Comme indiqué précédemment, elle sera ajustée en fonction de l’évolution du contexte sur les plans sécuritaire, économique, social ou politique. **Le suivi de la stratégie** pourra se faire à l’aide des indicateurs identifiés en annexe 2.

# Annexe 1 : Logique d’intervention de la stratégie de l’AFD au Niger – 2021-2025

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Approche territoriale**  **Logique d’acteurs** | **FINALITE** | **OBJECTIFS** |  | **INTERVENTIONS AFD** | **Cohésion sociale**  **Climat** |
| Renforcer la **résilience des populations, des institutions et des territoires face aux fragilités** identifiées | Améliorer la **sécurité alimentaire** par une **agriculture** résiliente au **changement climatique** |  | Gestion des ressources naturelles (foncier, eau, bois,…) et adaptation au changement climatique |
|  | Soutenir la production agricole, l’intensification agroécologique et l’emploi en milieu rural |
| Renforcer la **gouvernance** des institutions pour assurer des **services** **publics** de qualité et **consolider la paix** |  | Renforcer la gouvernance des institutions publiques et un accès inclusif et équitable aux services publics |
|  | Soutenir la politique éducative (qualité de l'éducation, équité d'accès, pilotage) |
| Investir dans le **capital humain** et offrir des opportunités de la **jeunesse** dans les **zones en crise en priorité** |  | Soutenir des activités pour la jeunesse dans les zones en crise |
|  | Encourager l'inclusion financière et la finance rurale |
| Soutenir le **développement durable des territoires** (infrastructures, services de base**)** |  | Développer les infrastructures (énergie, eau, télécoms) sur l'ensemble du territoire |
|  | Soutenir les politiques de santé sexuelle et reproductive |
| Soutenir les initiatives portées par les **femmes** |  | Soutenir les initiatives portées par les associations de femmes et le droit des femmes à l'éducation, à la santé, à la vie citoyenne… |
|  |
| **Cibles prioritaires : Enfants, Jeunes et Femmes**  Les indicateurs de suivi de la stratégie sont présentés en annexe 2. | | | | | |

# Annexe 2 : Liste des indicateurs existants pour le suivi de la stratégie

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **OBJECTIFS** | **Indicateur de redevabilité** | |
| **Indicateurs agrégeables AFD** | **Alliance Sahel** |
| Améliorer la **sécurité alimentaire** par une **agriculture** adaptive au **changement climatique** | EE162 Nombre d'habitants d'un territoire bénéficiant d'une action de conservation/restauration de la biodiversité  EE164 Superficies bénéficiant de programmes de conservation/ restauration de la biodiversité  EE165 Superficies bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier  EE159 Nombre d'Exploitations Familiales Agricoles dont les performances économiques ont été améliorées  EE166 Nombre d'exploitations familiales agricoles en conversion vers des systèmes agroécologiques  EE68 Projet ayant un objectif nutritionnel  EE172 Nombre de personnes ayant bénéficié d'une action sensible à la nutrition | AS 2.2. Nombre de producteurs ou éleveurs ayant accès à des services de conseil pour la durabilité et la résilience de leurs activités  AS 2.1. Nombre d’hectares bénéficiant d’une maitrise totale ou partielle de l’eau  AS 2.4. Nombre de Km de couloirs de transhumance ou de pistes à bétail aménagés  AS 2.5. Investissement public agricole par habitant dans les zones rurales |
| **Renforcer la gouvernance des institutions et la participation citoyenne**, la justice et le retour de l’Etat, et assurer un accès équitable et inclusif à des services publics de qualité | EE-175 Nombre d’institutions bénéficiant d’une action de renforcement de capacités (niveau ministériel / infra ministériel) | AS 4.3. Proportion d’enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d’état civil, par âge  AS 4.6. Ratio « investissements publics financés sur ressources internes » / « recettes fiscales »  AS 5.6. Pourcentage du budget national transféré aux entités décentralisées |
| Investir dans le **capital humain** et offrir des opportunités de la **jeunesse** dans les **zones en crise en priorité** | EE70 Nombre de filles scolarisées au primaire et au collège  EE71 Nb garçons scolarisés au primaire et au collège  EE69 Nombre d'enfants achevant le primaire grâce aux programmes financés par l'AFD  EE29 Nombre de bénéficiaires de formations professionnelles et techniques EE-80 Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré  EE82 Dont nombre de femmes bénéficiant d’une meilleure protection sociale  EE94 Nombre de personnes dont les conditions de vie en ville ont été sécurisées suite à des crises  EE157 Nombre de personnes en situation de vulnérabilité appuyées  EE158 dont nombre de femmes en situation de vulnérabilité appuyées  EE160 Nombre de personnes dont les capacités ont été renforcées grâce à un meilleur accès aux services du secteur  EE-154 Nombre de bénéficiaires en zone crise et/ou fragile (POS)  EE111 Nombre d’individus bénéficiaires de services et programmes d’emploi et d’insertion soutenus par l’AFD (hors entrepreneuriat) | AS 1.1. Nombre de jeunes scolarisé.e.s au 1er cycle du secondaire  AS 1.2. Nombre de personnes inscrites dans l'enseignement secondaire professionnel  AS 5.3. Taux brut de scolarisation au primaire  AS 5.4. Pourcentage de femmes enceintes ayant bénéficié d’au moins 4 consultations prénatales  AS 5.5. Filets sociaux de sécurité |
| Soutenir le **développement des territoires** (infrastructures, services de base**)** | EE72 Nombre de personnes bénéficiant d'un service d’alimentation en eau potable géré en toute sécurité  EE74 Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d’alimentation en eau potable  EE76 Nombre de personnes bénéficiant d'un service d’assainissement géré en toute sécurité  EE78 Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d’assainissement  agricole EE86 Nombre de personnes gagnant accès à des services électriques durables  EE62 Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées  EE17 Nombre de personnes dont la qualité du service d’électricité est sensiblement améliorée EE90 Nombre d'habitants et usagers des villes dont la qualité de vie a été améliorée  EE91 Nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration des services essentiels (eau, assainissement, énergie, gestion des déchets)  EE37 Montants des Investissements accompagnés  EE87 Nombre de bénéficiaires d’un service financier local | AS 3.1. Nombre de personnes bénéficiant d’accès électrique durable  AS 3.2. Nombre de foyers bénéficiant d’un accès aux services électriques hors réseau  AS 5.1. Nombre de personnes ayant accès à des services élémentaires d'approvisionnement en eau potable  AS 5.2. Nombre de personnes ayant accès à des services élémentaires d’assainissement |
| Soutenir les initiatives portées par les **femmes** | EE42 Taux de femmes parmi les personnes concernées par les opérations de crédit  EE161 dont Nb de femmes dont les capacités ont été renforcées grâce à un meilleur accès aux services du secteur agricole  EE169 dont Nb de femmes dont les conditions d’accès aux équipements, infrastructures et services de base ont été améliorées de manière pérenne | AS 4.4. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux |

1. Est considérée comme Organisation de la Société Civile (OSC) toute organisation d'intérêt public qui ne relève ni d’un Etat ni d'une institution internationale. L’AFD retient plusieurs critères constitutifs d’une OSC : 1) l'origine privée de sa constitution, 2) son indépendance financière (cotisations de membres, dons, …), 3) son indépendance politique, 4) le but non lucratif de son action (caractérisé fréquemment par son statut d’association Loi 1901 pour les OSC françaises), 5) la prise en compte dans ses activités de la notion d'intérêt public, 6) des liens étroits avec la société civile locale. Les ONG internationales et nationales sont inclues dans cette catégorie.

   Est considérée comme organisme à but non-lucratif toute organisation publique ou privée d’intérêt public sans but lucratif, ou toute organisation intergouvernementale ou internationale. Les fondations, les agences et organismes rattachés au système des Nations Unies, ou le Comité International de la Croix Rouge (CICR) font, entre autres, partie de ces organismes. [↑](#footnote-ref-2)
2. Si toutefois le dossier n’aurait pu être remis avant la date et heure limites, l’AFD se réserve la possibilité de prendre en compte la candidature si (i) les raisons empêchant sa transmission sont dûment justifiées et (ii) le groupement a fait ses meilleurs efforts pour le transmettre dans les plus brefs délais. Dans ce cas de figure, il est recommandé d’informer l’AFD le plus en amont possible et en tout état de cause avant l’heure limite de dépôt des propositions. [↑](#footnote-ref-3)
3. Cf. Stratégie humanitaire de la République Française 2018-2022 <https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_humanitaire_web_cle023719.pdf> [↑](#footnote-ref-4)
4. Comme par exemple (liste non exhaustive) pour l'évaluation des besoins ou l'engagement communautaire, activités pour lesquelles les OSC locales détiennent un avantage comparatif. [↑](#footnote-ref-5)
5. Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. <https://www.coordinationsud.org/> [↑](#footnote-ref-6)
6. <https://www.afd.fr/fr/ressources/initiative-minka-lac-tchad> [↑](#footnote-ref-7)
7. Le CAD est le Comité d’aide au développement de l’OCDE, <https://www.oecd.org/fr/developpement/lecomitedaideaudeveloppement.htm>.

   Le CAD a défini un marqueur genre relatif à l’appui de l’égalité homme-femme : <https://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/Manuel-Marqueur-CAD-Aide-Egalite-HF.pdf>

   Dans le cadre son Plan National d’Action « Femmes, Paix et Sécurité », la France s’est engagée à prendre en compte le genre dans toutes ses opérations en matière de Paix et de Sécurité, ce qui amène à exiger un CAD1 au minimum. [↑](#footnote-ref-8)
8. Si toutefois le dossier n’aurait pu être remis avant la date et heure limites, l’AFD se réserve la possibilité de prendre en compte la candidature si (i) les raisons empêchant sa transmission sont dûment justifiées et (ii) le groupement a fait ses meilleurs efforts pour le transmettre dans les plus brefs délais. Dans ce cas de figure, il est recommandé d’informer l’AFD le plus en amont possible et en tout état de cause avant l’heure limite pour la remise des propositions. [↑](#footnote-ref-9)
9. Le modèle figurant en annexe 2 pourra être utilisé à cet effet. [↑](#footnote-ref-10)
10. L’OSC porteuse identifiera lors de la remise de la proposition une équipe dédiée à l’exécution du projet et précisera le nom et la qualité des personnes composant ladite équipe. Sauf cas de force majeure, ces personnes indiquées dans la proposition ne pourront pas être changées ou remplacées sans ANO de l’AFD et ce changement ne devra pas avoir d’impact négatif sur la mise en œuvre du projet, ni d’impact financier. [↑](#footnote-ref-11)
11. Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association. [↑](#footnote-ref-12)
12. Une **personne politiquement exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec *les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées* présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus. [↑](#footnote-ref-13)
13. Equivalent Temps Plein. [↑](#footnote-ref-14)
14. A adapter [↑](#footnote-ref-15)
15. A adapter [↑](#footnote-ref-16)
16. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine publique : subventions et prestations ; fonds publics d’origine locale, nationale, internationale, etc. [↑](#footnote-ref-17)
17. Veuillez lister ici l’ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 10% du budget total de l’OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S’il s’agit d’une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d’Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s’il s’agit d’une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse) [↑](#footnote-ref-18)
18. Source Banque Mondiale (2017) [↑](#footnote-ref-19)
19. https://www.unicef.org/ [↑](#footnote-ref-20)
20. [www.humanitarianresponse.info/en/operations/west-and-central-africa/infographic/niger-inform-risk-index-2020-en](https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/west-and-central-africa/infographic/niger-inform-risk-index-2020-en)

    **mondial** : https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk/Results-and-data/moduleId/1782/id/419/controller/Admin/action/Results [↑](#footnote-ref-21)
21. REACH est une initiative humanitaire qui fournit des données détaillées, des informations actualisées et des analyses approfondies dans des contextes de crise, de catastrophe et de déplacement. Créé en 2010, REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et du Programme opérationnel d'applications satellites des Nations Unies (UNOSAT). Les activités de REACH sont menées en soutien et dans le cadre des mécanismes de coordination inter-agences sur le terrain et au niveau mondial afin de permettre une planification et une réponse plus efficaces de l'aide.

    <https://www.reachresourcecentre.info/about/> [↑](#footnote-ref-22)
22. MSNA : Multi-Sector Needs Assessment = Analyse multisectorielle des besoins [↑](#footnote-ref-23)
23. plus de 50% de ménages ont un score de consommation alimentaire limite ou pauvre à Agadez, Dosso, Zinder et Tillabéri [↑](#footnote-ref-24)
24. notamment les régions Maradi : Guidan Roumdji et Madarounfa, Tahoua : Tillia et Tassara, Tillabéri : Ayerou et Tera [↑](#footnote-ref-25)
25. enregistrés par le monitoring de protection – lead HCR [↑](#footnote-ref-26)
26. Sur 144 personnes (dont 28 enfants) enlevées au 1er trimestre 2020, 36 avaient été libérées contre rançon. [↑](#footnote-ref-27)
27. <https://reliefweb.int/report/niger/unhcr-niger-diffa-so-narratif-des-chiffres-globaux-des-d-plac-s-de-la-r-gion-de-diffa> [↑](#footnote-ref-28)
28. « À Diffa, et d’autres régions du Niger, les jeunes hommes s’organisent en *fadas,* groupes informels de jeunes, ainsi qu’en gangs appelés *palais*.Selon les perceptions des répondants, les tensions liées à la délinquance se réfère à des vols (parfois à main armée), la consommation de drogues, la prostitution et le colportage (défini localement comme la propagation des rumeurs sur la collaboration avec les groupes extrémistes qui crée un climat de peur). La plupart des répondants identifient les jeunes des *fadas* et *palais* comme étant les auteurs de ces actes, mais ces actes de délinquance et de la violence sont commis non seulement par les jeunes des *fadas* et *palais*, mais aussi par d’autres jeunes… Deux causes ressortent pour ce type de conflit ou tension parmi les réponses : **le manque d’AGR** et **la désintégration du tissu social** dû au stresse continuel de la situation sécuritaire. La **1ère cause importante de la délinquance et la violence chez les jeunes est le manque de débouchés socio-professionnels et d’opportunité d’emplois**. Selon les répondants, cela pousse les jeunes aux marges de la société, ce qui accroît leur vulnérabilité à la délinquance et au recrutement par les groupes extrémistes. » SFCG, 2018. [↑](#footnote-ref-29)
29. Projet d’Appui aux Réfugiés et aux Communautés d’Accueil de la Banque Mondiale qui vise les 1/ infrastructures et services de base 2/ opportunités économiques 3/ gouvernance locale [↑](#footnote-ref-30)
30. notamment en direction des pays de la péninsule arabique [↑](#footnote-ref-31)
31. <https://agirenzonesfragiles.afd.fr/IMG/pdf/renforcer_les_conside_rations_de_genre_dans_la_re_ponse_a_la_crise_au_lac_tchad_final_fr.pdf> [↑](#footnote-ref-32)
32. Il s'agit par exemple de :

    ne pas viser que des zones hébergeant un certain groupe communautaire au détriment d’autres qui se sentiraient (plus) marginalisés

    de prioriser les groupes sociaux (ou territoires) les plus impactés par les conséquences durables de la crise, outre les femmes et les filles ; déplacés forcés prolongés & communautés hôtes ; jeunes, autres groupes sociaux vulnérables…

    d’inclure des groupes sociaux qui pourraient être attirés par des activités illégales ou la violence… [↑](#footnote-ref-33)
33. <https://www.icrc.org/fr/document/red-rose-la-technologie-qui-soutient-notre-action-humanitaire-au-nigeria> [↑](#footnote-ref-34)
34. Est considérée comme Organisation de la Société Civile (OSC) toute organisation d'intérêt public qui ne relève ni d’un Etat ni d'une institution internationale. L’AFD retient plusieurs critères constitutifs d’une OSC : 1) l'origine privée de sa constitution, 2) son indépendance financière (cotisations de membres, dons, …), 3) son indépendance politique, 4) le but non lucratif de son action (caractérisé fréquemment par son statut d’association Loi 1901 pour les OSC françaises), 5) la prise en compte dans ses activités de la notion d'intérêt public, 6) des liens étroits avec la société civile locale. Les ONG internationales et nationales sont inclues dans cette catégorie.

    Est considérée comme organisme à but non-lucratif toute organisation publique ou privée d’intérêt public sans but lucratif, ou toute organisation intergouvernementale ou internationale. Les fondations, les agences et organismes rattachés au système des Nations Unies, ou le Comité International de la Croix Rouge (CICR) font, entre autres, partie de ces organismes. [↑](#footnote-ref-35)
35. Nouveau comité régional tripartite pour l’opérationnalisation du nexus humanitaire développement dans la région de Diffa : aux termes d’un arrêté signé en nov.2020 par le Gouverneur. [↑](#footnote-ref-36)
36. Voir notamment le guide de bonnes pratiques des plans de sureté sur le site de l’AFD (<https://www.afd.fr/fr/ressources/guide-de-bonnes-pratiques-plans-de-surete>) et le guide du Global Interagency Security Forum sur le coût de la gestion des risques sécuritaires (<https://gisf.ngo/wp-content/uploads/2013/03/The-Cost-of-Security-Risk-Management-for-NGOs.pdf>) [↑](#footnote-ref-37)
37. Selon l’indicateur de développement humain (IDH) du PNUD calculé sur 189 pays (2019). [↑](#footnote-ref-38)
38. A titre d’exemple, la durée de scolarisation pour les femmes de 15 à 49 ans est de 0,83 année en moyenne, contre 2 années pour les hommes (Banque Mondiale, 2019). [↑](#footnote-ref-39)
39. Taux de bancarisation de 4,1 % en 2017, avec un crédit au secteur privé très faible (14 % du PIB) source rapport FMI article 4 juillet 2019. [↑](#footnote-ref-40)
40. Le secteur privé formel représente moins de 10% du PIB (Rapport article 4 FMI, juillet 2019, page 16) [↑](#footnote-ref-41)
41. 2,6 millions de personnes sont classés en IAC-niveau 4 (Insécurité alimentaire chronique sévère) selon le dernier rapport « Évaluation de l’insécurité alimentaire chronique au Niger » (Mars 2019). [↑](#footnote-ref-42)
42. En 2017, le taux brut de scolarisation s’élevait à 74,4 % au primaire et seulement à 24,3 % au secondaire (Institut de Statistiques de l’UNESCO – consulté en 11/2019 - <http://uis.unesco.org/fr/country/ne>).

    En 2017, le Niger ne comptait que 0,036 médecins pour 1000 habitants. La mortalité infantile (<5 ans) rete élevée (24 pour 1000 naissances vivantes en 2015 (Rapport annuel, OMS, Bureau de la représentation du Niger, 2019).

    En 2015, 58,2 % de la population avaient accès à l’eau potable, et seulement 10,9 % à un assainissement amélioré (Banque Mondiale, 2019).

    En 2017, seule 20 % de la population avait accès à l’électricité (Banque Mondiale – consulté le 27/11/2019 https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS). [↑](#footnote-ref-43)
43. Recettes fiscales s’élevant à environ 15 % du PIB (7,9Mds€ en 2018). [↑](#footnote-ref-44)
44. Avec une population de 21,5 millions d’habitant, le Niger est le pays où la croissance de la population est la plus élevée au monde, avec +3,9% par an, avec 7,6 enfants par femme. Cela se traduit par un doublement de la population en 17 ans et une prévision de population à 50 M en 2050. [↑](#footnote-ref-45)
45. Le secteur agricole et pastoral représente 40 % du PIB et 80 % des emplois. [↑](#footnote-ref-46)
46. L’indice de perception de la corruption (CPI 2018 – Transparency International, 2019) classe le Niger à la 114e place sur 180, avec un score de 34/100 (niveau de perception de la corruption de 0 « fortement corrompu » à 100 « sans corruption »). Le pays se classe à la 24e place du classement Mo Ibrahim (2019), qui évalue la qualité de la gouvernance dans 54 pays d’Afrique. Le climat des affaires reste précaire, le pays étant classé 143e sur les 190 pays évalués par le rapport Doing Business (2019). [↑](#footnote-ref-47)
47. La construction du pipeline vers le Benin permettra de passer de 20 000 à 100 000 barils/jour. [↑](#footnote-ref-48)
48. Cinq axes stratégiques ont été retenus i) la renaissance culturelle ; ii) le développement social et la transition démographique ; iii) l’accélération de la croissance économique ; iv) l’amélioration de la gouvernance, paix et sécurité ; v) la gestion durable de l’environnement. [↑](#footnote-ref-49)
49. A la Conférence de la Renaissance du Niger (Paris, 13-14 décembre 2017), le Niger a mobilisé 23 Mds USD d’intentions de financements de la part des Partenaires techniques et financiers (PTF) et investisseurs privés. [↑](#footnote-ref-50)
50. Fin 2019, on recense plus de 400 000 réfugiés (nigérians, maliens) et déplacés internes. [↑](#footnote-ref-51)
51. Le PIB par tête ne progresse pas suffisamment vite pour dégager les ressources nécessaires aux investissements (publics et privés) requis pour enclencher le développement. [↑](#footnote-ref-52)
52. Niger 2035 : Un pays et un peuple prospères, Ministère du Plan, République du Niger, Février 2017 [↑](#footnote-ref-53)
53. Plan de Développement Economique et Social 2017-2021, Un Niger renaissant pour un peuple prospère, Ministère du Plan, République du Niger, Septembre 2017. [↑](#footnote-ref-54)
54. L’objectif du PDES est d’améliorer l’IDH de 0,353 en 2016 à 0,410 en 2021 et de réduire l’incidence de la pauvreté de 45,1% en 2014 à 37,9% en 2021. [↑](#footnote-ref-55)
55. L’Initiative Pays Pauvres Très Endettés a été lancée par le FMI en 1996 pour maintenir la dette des pays pauvres à un niveau soutenable. [↑](#footnote-ref-56)
56. Entre 2013 et 2017, l’UE a mobilisé 1143MUSD, la Banque Mondiale 865MUSD, les Etats-Unis 452MUSD, la France 310MUSD et l’Allemagne 155MUSD. [↑](#footnote-ref-57)
57. Agriculture, développement rural et sécurité alimentaire ; Décentralisation et services de base ; Education et emploi des jeunes ; Energie et climat ; Gouvernance ; Sécurité intérieure. Les thèmes du genre, de la jeunesse, du climat et du secteur privé sont transversaux [↑](#footnote-ref-58)
58. Cadre général de Coopération entre le Niger et la France, 2017-2021 [↑](#footnote-ref-59)
59. Défense et sécurité, Gouvernance et Etat de droit, Justice et droits de l’Homme, Gouvernance financière, Décentralisation et modernisation de l’Etat, Soutien à la société civile [↑](#footnote-ref-60)
60. Qui appuie l’agence de Niamey sur le suivi en exécution des projets et lui apporte des expertises sectorielles additionnelles grâce aux chargés de mission régionaux thématiques. [↑](#footnote-ref-61)
61. Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ou *Extractive Industries Transparency Initiative)* [↑](#footnote-ref-62)
62. Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle [↑](#footnote-ref-63)
63. Cette approche vise aussi à assurer une bonne coordination des actions politiques, sécuritaires, humanitaires et de développement sur les facteurs et la dynamique de la crise au niveau des localités. Les actions de développement y sont par définition multisectorielles/multithématiques, autour notamment de la restauration de l’autorité de l’Etat et l’amélioration de la gouvernance, le renforcement du lien social, l’accès équitable aux ressources naturelles, aux services de base et la promotion d’opportunités économiques. [↑](#footnote-ref-64)
64. - Recherche régionale (6 pays) sur l’éducation arabo-islamique au Sahel (Université Cheikh Anta Diop-IRD) pour des connaissances actualisées sur cette éducation et sur les institutions, individus, groupes qui la portent.

    - Recherche au Niger sur l’inclusion sociale de la jeunesse au Niger (LASDEL-ODI), pour comprendre les dynamiques de l’inclusion sociale de la jeunesse au Niger et enrichir les connaissances dans l’identification des barrières et des leviers pour l’accès à différentes formes de travail dans les régions de Zinder et Tahoua.).

    - Recherche au Niger sur la résilience des systèmes agro-pastoraux face aux contraintes climatiques – (SFR Racines –IRD), qui vise trois objectifs : (1) Réaliser un diagnostic global (socio-économique et biophysique) des 3 zones agropastorales concernées, en termes de nature, fonctionnement et services des écosystèmes, et en termes de systèmes d'information (fourragers, météos, prix, ressources en eau/sol) ; (2) Evaluer la valeur ajoutée des systèmes d'information sur la vie des agro-pasteurs (conduite du troupeau, impact sur les revenus, conflits évités, risques sanitaires maitrisés, etc.) et (3) Capitaliser les actions du projet à travers la formation et la communication scientifique. [↑](#footnote-ref-65)